

DAVID NIRENBERG

*Neighboring faiths: Christianity, Islam and Judaism in the Middle ages
and today*

Table des matières

INTRODUCTION	3
Chapitre 1 : Chrétienté et Islam	5
Chapitre 2 : Amour entre musulmans et juifs	10
Chapitre 3 : Les politiques déviantes et l'amour juif : Alphonse VIII de Castille et la Juive de Tolède	18
Chapitre 4 : Massacre ou Miracle ? Valence, 1391.	25

INTRODUCTION

Saint Vincent Ferrier : La vraie foi nécessite de la distance face à la fausse foi car elle menace le croyant.

Les autres religions de manière générale sont importantes au cœur des traditions religieuses que sont le judaïsme, christianisme, l'islam. Identification de vertus et de dangers des autres religions dans les écrits.

- 1. Le sujet du livre selon son auteur : comment les musulmans, les chrétiens et les juifs ont vécu avec les autres et ont pensé les uns sur les autres au Moyen âge et ce que peut nous apprendre ce passé.**

Pas une étude des écritures mais il est nécessaire de s'y référer car les périodes suivantes y regardent pour y trouver des instructions relativement à ces religions. **Lectures et relectures successives** leurs permettent de savoir ce qui les distingue des autres, « les païens ».

Par conséquent, il faut avoir à l'esprit que les écritures peuvent présenter plusieurs types d'attitudes envers les autres religions allant de l'amour à la tolérance ou à l'extermination totale.

Mais attention car distinction nette entre attitudes est trompeuse car parfois les croyants considèrent que les attitudes sont égales.

Ex : Ainsi les croisades sont considérées par le droit canonique comme un acte d'amour pour écourter la vie de l'ennemi pour lui éviter une longue vie dans le péché.

Les croyants peuvent choisir les interprétations correspondant à la situation de leur communauté, elles coïncideront avec les souhaits de Dieu. **Ce sont ces interprétations choisies qui comptent pour l'historien.**

- 2. Le sujet du livre : comment les musulmans, les chrétiens et les juifs se sont aimés, tolérés, massacrés et rejetés, les uns les autres, au nom de Dieu. Les traditions religieuses ne sont pas indépendantes les unes des autres, ne sont pas stables et les capacités de vérité et tolérance ne sont exclusives.** Une meilleure connaissance de l'autre ne mène qu'à une plus grande tolérance que si nous comprenons mieux l'histoire de nos croyances.
- 3. Les religions sont donc interdépendantes, en constantes transformations en réfléchissant sur les autres dans une forme de voisinage ambivalente, qui produit proximité et distance, et est crypté par les écritures.** Ainsi, l'autorité des « prophètes » précédents est souvent convoquée mais tout en se distançant des croyances. Il existe alors un processus d'identification et de désidentification d'avec les croyances voisines et rivales. **Pour l'auteur, ce processus est celui de la « coproduction » des communautés religieuses qui ne se termine pas avec sa codification scripturaire.** Le fait qu'elle soit modelée dans les écrits continue de former les communautés suivantes. Celles-ci apportent leurs expériences et préoccupations qui génèrent une interprétation transformant les futures lectures = **voisinage dans le temps.**
- 4. Focalisation du livre sur la péninsule ibérique dans laquelle les fidèles des 3 monothéismes ont vécu dans une forte proximité = voisinage dans l'espace (pas seulement théologie et idéologie, il s'agit de contacts directs).**

La Méditerranée en entier peut être pensée métaphoriquement comme un voisinage (cf « l'étang » de Platon). A un niveau global, la proximité géopolitique des 3 religions peut entraîner des relations de pouvoirs.

Ex : Un contact direct avec un musulman n'est pas obligatoire à un prêtre du XIIe siècle à Paris pour prêcher et apprendre à penser aux périls et opportunités au sujet des interactions entre Islam, Chrétienté et Judaïsme.

5. **Un voisinage en termes de pensée, moins évident que les autres mais extensible. Ainsi les croyants des 3 religions se sont définies, ainsi que leur place dans le monde, en pensant aux autres fois. C'est pour lui un point fondamental.**

Ex : Les 1ers disciples de Jésus viennent du judaïsme et la question des relations avec celui-ci devient pressante. Ainsi, la différenciation se fait sur l'importance accordée, selon Paul, au message spirituel du Christ plus qu'à la chair, la matérialité de la tradition juive, la lettre des Ecritures. Un gentil, un non-juif, qui s'en écarterait serait en train de « judaïser ». Un « Juif » potentiel se cache en chaque chrétien selon les choix effectués dans le monde transitoire de la chair.

La réflexion judaïsme / judaïsant est une ressource de base pour l'autodéfinition du christianisme ainsi que pour son autocritique donc un important outil conceptuel et même quand il n'y a pas de juif à proximité.

Aussi des variantes de cette logique paulinienne travaillent les sociétés chrétiennes et transforment les possibilités d'existence indifféremment pour les chrétiens, les musulmans et les juifs.

Mais ce « voisinage en pensée » est plus un phénomène islamique et juif que chrétien. L'islam fait face à des questions sur ses relations avec les précédentes traditions prophétiques. L'accusation de « judaïsant » est régulièrement portée face aux communautés musulmanes sectaires, certains sunnites qualifient le chiisme de « juifs de la communauté ». La judéité est un danger auquel chaque musulman est exposé et une trop grande proximité exacerbe ce danger.

Ex : poète, polémiste, politicien ibérique Ibn Hazm, 11^{ème} siècle critique la « judaïsation » des princes musulmans en suivant la logique de la sourate n°5 : « celui d'entre vous qui les prend pour amis devient l'un des leurs ».

On retrouve le même phénomène chez les juifs, ceux de la diaspora vivent dans des sociétés structurées par des cosmologies et des théologies différentes des leurs. Souvent ils adoptent des aspects des cultures de leurs voisins ceci constituant un champ important des études juives. Les attaques consistaient à dénoncer le « christianisant », l'« islamisant », l'idolâtrie.

Toutefois cela dépend des lectures car une relecture du « contrat initial » dans une direction peut faire de la nouveauté une réalité de tout temps, **d'où l'importance des contextes de lectures.**

Les **textes** constituent un **enregistrement historique** en ce sens qu'ils **fournissent une fenêtre sur comment les communautés religieuses se sont construites avec et à travers les autres.**

Ils sont également un **enregistrement vivant car ils sont lus et interprétés par les croyants de tout temps et en tout lieu.** Ils fournissent une **archive des anciennes préoccupations de voisinage.** L'autorité de ces archives **forment certaines routes où les communautés s'engagent et créent leurs propres approches du voisinage au nom de Dieu.**

6. **Comment les communautés religieuses se sont imaginées et réimaginées en pensant, et parfois en vivant, avec les autres ? Ces religions n'ont jamais été indépendantes les unes des autres et se sont constamment transformées par réinterprétation des écritures et de leur histoire.**

Plan présenté par l'auteur :

Chapitre 1 : comment la chrétienté médiévale se définit contre l'Islam ?

Chapitre 2.3.5 : L'attraction dangereuse des voisins tant par la prostitution que par le mariage.

Comment l'interaction de la pensée et de la chair produit de nouvelles façons de penser la nature des relations interreligieuses : violente ou exterminatrice (chap 4), ségrégationniste (chap 5), joyeusement ou poétiquement (chap 6) ou autres (chap 7 et 8) donnant un nouveau éclairage au mot « raza » (race).

De nouvelles voies pour expliquer : le pluralisme religieux, massacre et conversion de masse, assimilation, ségrégation et expulsion.

Chapitre 1 : Chrétienté et Islam

Différences des relations chrétiens/ musulmans selon le contexte de vie : Chrétiens en terre d'Islam ou de l'empire byzantin ou de l'Europe latine mais il **ne se concentre que sur l'Europe de l'ouest catholique** de la péninsule ibérique à la Hongrie. Il pose 3 questions :

- Qu'est-ce que les chrétiens connaissent de l'Islam et quand l'ont-ils appris ?
- Comment leurs réflexions au sujet de l'Islam influencent la formation du concept de Chrétienté ?

= le rôle que les idées chrétiennes sur l'Islam ont joué dans la formation des conceptions chrétiennes du monde et la place de la Chrétienté en son sein.

- Quelle expérience à l'Islam de la Chrétienté ? Tant par la présence chrétienne en terres d'Islam (pèlerinage, commerce, croisade, mission) mais aussi par le nombre de musulmans vivant dans la Chrétienté. **= les rencontres entre chrétiens et musulmans avec une attention particulière à la pratique de l'Islam en terres chrétiennes car tendance à penser l'Europe médiévale vierge de musulmans. Aussi de quelle manière le contexte chrétien affecte alors la religion musulmane et qu'est-ce alors qu' « être musulman » ?**

1. Qu'est-ce que les chrétiens connaissent de l'Islam et quand l'ont-ils appris ?

VIIe siècle : l'Islam n'est pas la Chrétienté et la guerre est probable. Les victoires de ces non-chrétiens peuvent signifier 2 choses pour les chrétiens. Soit leur religion n'est pas la bonne et il faut se convertir, soit il s'agit d'un châtement divin.

Les écrits sur l'Islam sont le fruit des théologiens qui **s'interrogent donc sur le rôle des musulmans dans l'histoire sacrée du christianisme**. Il s'agit d'un fléau pour éprouver la Chrétienté ou des troupes de choc de l'apocalypse relié aux ennemis de Dieu comme les Juifs. Aucun intérêt pour d'étudier ces croyances sauf pour prouver leurs erreurs.

De manière générale, **cela reste vrai au Moyen âge (XIe-XVIe siècle) :**

- L'Islam est une fausse religion
- C'est une religion charnelle se glorifiant dans la violence et le sexe (instrumentalisation intéressée de Muhammad, polygamie, promesses de l'au-delà).

Une + grande familiarité avec l'Islam ne change pas le ton des polémiques, elles sont justes plus aiguisées.

Cependant des évolutions notamment au XIIe siècle chez les poètes en langue vulgaire ou les clercs latins.

S'ils continuent à présenter les musulmans comme des adorateurs d'Apollon ou d'Aphrodite ce n'est pas dû à un problème de sources. **Les nouvelles connaissances servent à aiguiser les attaques.**

Ex : Le Liber denudationis écrit par un chrétien ibérique en arabe au XIIe siècle, étudié par Thomas Burman, est familier des commentaires du Coran et les utilisent de telle sorte à renforcer ses attaques et soutenir les lieux communs du matérialisme musulman et de son hypersexualité. Ainsi il met en avant par exemple une tradition marginale selon laquelle au paradis les plus vertueux musulmans connaîtraient une vertigineuse croissance de leur pénis ...

Globalement, les **combats avec les textes des autres religions n'altèrent pas, sauf cas exceptionnel, les compréhensions initiales car la polémique les structure**. *Ex : le savant juif Maimonide dit que les musulmans ne sont pas des idolâtres puisqu'ils reconnaissent l'unicité divine*. Mais c'est bien avec un objectif de se fournir en munitions que les lecteurs chrétiens étudient les traductions du Coran alors que certains historiens prennent ces faits comme un signe d'échanges or **l'immense majorité des chrétiens d'alors pensent que c'est une fausse et dangereuse croyance**.

Ex : Pierre le Vénérable de Cluny, XIIe siècle, organisateur de la 1^{ère} traduction du Coran et de nombre de textes de l'arabe au latin, y ajoute un manifeste antimusulman pour dénoncer cette « hérésie ».

Cela donne cependant naissance à un **corpus sur l'islam, dont la valeur se mesure à l'étendue du renforcement de la théologie chrétienne qu'il entraîne.**

2. Comment leurs réflexions au sujet de l'islam influencent la formation du concept de Chrétienté ?

Avant XIe siècle : forte menace musulmane sur l'Europe latine mais la polémique avec l'islam reste mineure au cœur de l'ouest de l'Europe. **Après l'An mil** lorsque la chrétienté latine s'étend en Méditerranée, **la polémique devient alors idéologiquement centrale.** L'importance de la polémique est inversement proportionnelle à la menace. En témoigne le **nouveau rôle de l'islam dans la pensée chrétienne de la violence et de la guerre.**

La décennie 1060 qui voit les conquêtes chrétiennes du sud de l'Italie, de la Sardaigne et de la Sicile ainsi qu'une partie d'al-Andalus est celle de la proclamation du pape Alexandre II qu'il est « juste de se battre » contre les Sarrasins (alors que verser le sang humain est interdit). Pas un hasard, aux XIe et XIIe siècle, **les idées sur l'islam jouent un rôle important sur la création d'une version musclée de la Chrétienté** qui se montre de + en + unie par un destin commun, la conquête du monde imaginé comme musulman.

Les croisades est l'exemple le + connu et le + nouveau de ce processus même si les combattants, les marchands et pèlerins chrétiens étaient présents en Med orientale. Pour les **musulmans c'est la 1^{ère} intrusion significative de l'Europe de l'ouest dans leur domaine** dans leur conscience politique. Ils ne croient pas à une attaque cohérente et continue contre l'islam, il faut plus d'un siècle pour le saisir cf. **Emmanuel Sivan.** Mais ils voient les croisés comme un peuple unifié dès le début, les « *firandj* », les « Francs ». Parallèlement à cette homogénéisation, le **but est explicité** par les **promoteurs de la croisade** dont le principal, **Urbain II : il s'agit plus d'établir la paix et l'unité à l'Ouest que d'aider les Byzantins et conquérir Jérusalem (déverser le trop plein de violence hors de la Chrétienté).** La guerre contre l'islam est un antidote contre le venin de la guerre civile entre chrétiens. *Intus pax, foris terrores.* Les croisades à prendre comme un projet commun à l'échelle de la Chrétienté occidentale. **La notion de Chrétienté a grandi avec les croisades, le pape Innocent III parlant de *populus christianus* (un peuple chrétien) et elle est défini collectivement dans ces combats contre les non-chrétiens. Du point de vue du pouvoir pontifical, une seule entité (la Chrétienté) a besoin d'un seul chef, en l'occurrence le vicaire du Christ. Ce sont les théologiens champions de la croisade qui développent ce titre de « vicaire de Christ » plutôt que celui de « vicaire de Pierre ».** Bernard de Clairvaux est ainsi le 1^{er} à utiliser ce titre uniquement pour le pape, Innocent III étant le 1^{er} à l'utiliser publiquement.

Non seulement, **la croisade** doit servir à pacifier la Chrétienté pour ses théoriciens, mais elle **doit aussi renforcer une nouvelle souveraineté émergente sur celle-ci : la monarchie pontificale.** Il ne s'agit pas uniquement d'une bataille de titres mais de **construire des institutions et d'exercer un pouvoir à l'échelle européenne.** La croisade contre « les ennemis de Dieu et toute la Chrétienté » joue alors un rôle vital. Pour Alphonse Dupront : « Croisade et Chrétienté ont été faite ensemble, dans une fécondation réciproque ».

Un **exemple révélateur** : la taxation ... **la levée de fonds pour la croisade et l'utilisation de la croisade pour justifier la levée de fonds** fait de la **papauté, la 1^{ère} entité à établir un système régulier de taxation à l'Ouest.** Les dîmes étaient levées au niveau local (paroisses, évêchés, etc.) et destinées au Pape comme chef de la croisade. Le pape redistribue de l'argent aux seigneurs s'engageant à mener dans la croisade. **Innocent III obtient un consensus sur le fait qu'un % du total lui soit verser.** Les papes suivants réagence le système par la division de la Chrétienté en circonscription de prélèvements comme Grégoire X (1271-1276). **Les taxes finissent par être collectées même en dehors des périodes de croisade en préparation d'une prochaine.** En Espagne, on la prélève toujours durant l'époque moderne... Les croisades font avancer le projet d'extension et de contrôle de l'autorité pontificale. Cependant, l'idée de croisade en elle-même, l'idée de la guerre sainte autorisée par le pape est peut-être le plus important.

Cette idée de guerre contre l'islam confère à l'Europe médiévale chrétienne **une conscience et un sens à sa mission historique.** Cependant, il est excessif d'attribuer le réveil d'une dynamique expansionniste à une

confrontation avec l'islam ou à la création d'un « ennemi musulman ». Les forteresses musulmanes du sud de l'Italie ont certainement joué dans les initiatives guerrières pontificales de par leur proximité. Mais **les croisades ont autant à voir avec la géographie du sacré qu'avec l'islam**. Si les musulmans constituent une cible, c'est parce qu'ils sont présents sur le « lieu de naissance du Christ », ils doivent certes être défaits mais cette défaite ne nécessite pas d'aller plus loin que la Terre Sainte. **Rapidement, le projet devient + généralement une « guerre divine pour l'expansion de la Chrétienté » mais pas particulièrement motivée par une confrontation avec l'islam. Aussi tout non-chrétien ou hérétique sont des cibles mais dans les faits elle concerne des terres musulmanes.**

Saint Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique* justifie la croisade selon la **logique suivante : non pour imposer le christianisme**, sauf s'il s'agit d'un choix libre, mais dans le but **d'empêcher les obstacles à la foi chrétienne**. Les **croisés ont le droit de détruire les gouvernements non-chrétiens** de manière générale. **L'islam n'est donc que la 1^{ère} cible de l'expansion de la chrétienté**. Les avancées en Europe de l'Est qui commence avec la 2^{nde} croisade, en parallèle de la reconquête ibérique. C'est cette logique qui plus tard justifie la destruction des gouvernements amérindiens comme leur évangélisation.

Les croisades n'ont pas produit une image du « musulman ennemi », le « Sarrasin » est devenu un terme négatif dans l'imagination chrétienne comme nombre d'autres : les Vikings, les Normands, les Saxons.... Contrairement à « juif », « sarrasin » n'est pas devenu une insulte courante pour les chrétiens. **Peut-on déceler, en dehors de la péninsule ibérique ou les Etats latins, une réelle menace de l'islam sur l'ordre chrétien ? Pas avant 1453 avec la prise de Constantinople et l'expansion ottomane.**

Dans les régions où l'interaction avec les pouvoirs musulmans est régulière la vision est plus pragmatique et ethnographique d'où la différence entre *la chanson de Roland* (ennemi presque inhumain) et *Le Poème du Cid*. Pour les chrétiens, côtoyant les musulmans et désireux de participer aux échanges de Méditerranée et de la Mer Noire, cherchent plutôt à **engager des relations profitables**.

Ex : Ainsi les plus précoces traductions de lois islamiques dans une langue vernaculaire s'effectue en catalan pour un seigneur chrétien qui entend maximiser les revenus tirés de ses sujets musulmans car leurs transgressions doivent être jugées selon ces lois.

Ces entreprises n'ont pas d'effets perceptibles sur les représentations de l'islam venant des prêcheurs de croisade car les 2 projets prennent place dans différents registres de la culture chrétienne.

Autre exemple : les élites militaires. Si dans *la Chanson de Roland* on observe une forte polarisation chrétiens/musulmans, déjà au XIIe siècle, un nouveau genre de **littérature laïque apparaît où l'idéal de croisade coexiste avec une certaine culture commune entre chevaliers chrétiens et leurs homologues musulmans**. Il s'agit parfois d'un engagement militaire direct, les croisés du XIIIe reconnaissent ainsi la dignité et le courage de l'adversaire (cf Joinville). Et même dans des régions sans contact avec eux, l'image des soldats musulmans est formée par l'idéal chevaleresque émergent. De ce fait, les lecteurs s'attendent à voir des soldats errants tels leurs chevaliers de romans courtois dans lesquels, l'islam n'est pas une catégorie de pure inimitié.

De même au niveau de l'idéologie politique, ce n'est pas monolithique. En Hongrie ou dans la péninsule ibérique, les seigneurs chrétiens usent des services des non-chrétiens malgré les objections pontificales.

Ex : 1266 le roi Jacques Ier d'Aragon, dit le Conquérant, ignore les recommandations (comme ses successeurs) du pape Clément IV d'expulser les juifs et les musulmans de ses royaumes car cela menace la prospérité et l'existence de ses possessions.

De telles convictions s'affaiblissent durant la période même si elles ne disparaissent pas, même avec la conquête de Grenade et l'expulsion des Juifs d'Espagne.

Ex : Un chroniqueur anonyme s'adresse au roi de Naples et défend l'idée que l'une des réussites de l'Espagne a été de reconquérir et une des forces de ne pas maltraiter les juifs et musulmans car cela affaiblit le royaume. Il utilise

la supposée cruauté du roi Pierre au XIVe siècle contre les musulmans comme explication de sa chute lors de la guerre civile pour dire que cette expulsion risque d'affaiblir le royaume.

Dans les régions en conflit armé avec l'islam, même à un moment favorable, **la relation chrétienté /musulmans demeure plus complexe qu'une simple inimitié**. L'étude critique de ses relations est un champ récent.

3. Quelle expérience à l'islam de la Chrétienté ?

L'autodéfinition de la Chrétienté à peu à faire avec la présence réelle de l'islam dans l'Europe latine où il y a en effet des musulmans présents tout au long de la période. **Régions de présence :**

- Hongrie/ sud de l'Italie/ par-dessus dans la péninsule ibérique / les Balkans = fin de la période.
- La + importante de loin et qui se maintient s/ toute la période = péninsule ibérique > d'où l'étude de cette région sur ce que c'est d'être musulman en Europe médiévale.

Mudéjars : les musulmans ibériques vivant sous domination chrétienne suite à la reconquête par les chrétiens.

Il s'agit d'un nouveau et important phénomène dans l'histoire islamique : **des communautés « diasporiques » de musulmans vivant volontairement dans la « Le domaine de la Guerre » (Dar al-Harb)**. Dans la théologie islamique *Dar al-Islam* = le « domaine de la soumission » / *Dar al-Kufr* = le « domaine des infidèles ». Les **questions d'acculturation, d'assimilation et de maintien de l'identité de groupe** se posent alors. Ils sont des musulmans *de pacis* c'est-à-dire qu'ils sont d'accord, ou leurs ancêtres, pour vivre en paix avec les chrétiens et d'être leurs sujets. Ce point les fait différer fondamentalement des musulmans *de guerra* qui restent en guerre et peuvent légalement être tués ou asservis. **Les droits des mudéjars sont stipulés dans un traité, en général, du temps de la conquête**. Celle-ci ayant duré plus de 500 ans, ces traités varient.

Les **principales concessions** sont **qu'en échange de leur travail et du paiement de taxes** les mudéjars reçoivent :

- Sécurité et confirmation de propriété de leurs biens
- Libre pratique de la religion, dont la prière à la mosquée, de transmettre leur foi à leurs enfants et d'aller au pèlerinage
- Le droit de régir leur communauté selon la *charia* (loi musulmane), d'être juger selon elle en cas de conflit interne à la communauté et de nommer leurs religieux et officiers judiciaires
- La confirmation des dotations pieuses existantes à perpétuité
- Une limitation des taxes assez similaires finalement à celles payées sous un pouvoir musulman

Ces privilèges peuvent être violés ou ignorés, les mudéjars le savent, les rois ne pouvant pas toujours forcer leurs sujets violents à respecter les clauses d'un traité signé par eux. Il s'agit toutefois de **la base contractuelle pour continuer de vivre dans les territoires chrétiens dans un cadre légal qui demeure stable**. Le traité de 1492 après la prise de Grenade est intelligible aux musulmans de Toledo 400 ans + tôt.

Cet état de soumission à une juridiction chrétienne fait débat chez les juristes islamiques qui l'associent avec la vulnérabilité culturelle, la corruption et le déclin.

Ex : XVe siècle, juriste nord-africain al-Wansharisi sur les mudéjars qui les considère à la frontière de l'infidélité car ils diminuent l'autorité musulmane.

Ex : Ibn Miqlash, fin XIVe, mufti, dénonce la corruption de l'islam sous un gouvernement chrétien où le mudéjar perd de son zèle religieux suite au mélange et sa femme est menacée par les seigneurs chrétiens.

D'autres juristes sont moins vifs et s'alarment de la culture religieuse et légale des mudéjars. Ils montrent leur déficience dans la culture légale musulmane qui fait qu'ils sont moins musulmans.

Ex : Dès le XIIe siècle, Ibn Rushd (Averroès) dit que les mudéjars manquent de crédibilité tant dans leur témoignage judiciaire que pour conduire la prière.

L'autorité légale de leurs érudits est douteuse parce qu'ils sont payés par les infidèles et sont ignorants. Il s'agit d'un topos pour ceux d'AdN et Grenade.

Ce problème des communautés musulmanes sous pouvoir chrétien, qui par leur travail, soutiennent l'effort de guerre contre les pouvoirs musulmans, **force les juristes à réfléchir à ce qui constitue un musulman**. Les

caractéristiques présentées comme alors normatives **distinguent la nature particulière de l'islam dans un tel contexte.**

Deux logiques de corruption apparaissent :

- **Approche juridictionnelle** : La vie islamique ne peut pas être pleine sous un pouvoir chrétien notamment du fait de l'appointement des autorités communautaires par les chrétiens ou de l'absence de souverain musulman à qui payer la *zakat*. La non-capacité d'établir le départ du ramadan, de partir en pèlerinage sont aussi une critique.
- **Approche culturelle** : la moindre pratique de la langue arabe entraîne la baisse de la dévotion.

La culture mudéjare est évaluée selon des **marqueurs culturels venant d'une norme d'un islam plus central** : langue, procédure légale, habits, rituels et costumes. Il y a une critique de l'arabe mudéjar, de leurs connaissances juridiques.

Pour les musulmans médiévaux vivant en terres musulmanes, l'idée d'un islam dans la chrétienté est un oxymore.

Pour ceux y vivant le sentiment est tout autre. La plupart des savants mudéjars devaient ressentir que leur culture était en déclin. **Le thème de l'éloignement** de la maison ou des coreligionnaires **est commun et montre qu'ils ont conscience du fossé entre leurs pratiques et ce qui est considéré comme la norme.** Les mudéjars travaillent constamment à maintenir les frontières pensées comme cruciales dans l'expression de l'identité musulmane, ce processus forge un islam diasporique. **Dans certains cas ce travail est simple** comme le passage de la *zakat* à la *sadaqa* (charité pour la rédemption des musulmans captifs). **Parfois cela est bien plus difficile. L'argument de non protection des femmes musulmanes** est souvent utilisé par les juristes de Grenade et nord-africains. Ainsi sans le pouvoir légal d'empêcher les relations sexuelles entre femme musulman et hommes non-musulmans ou de punir les transgressions selon le Coran, **comment cette diaspora peut-elle maintenir cette frontière jugée essentielle ?** Il ne s'agit pas d'un problème théorique comme en témoigne les références dans les archives à une centaine de femmes musulmanes engagées dans les relations interconfessionnelles. Cependant il s'agit alors moins d'une érosion culturelle que de nouveaux moyens de maintenir les frontières. Les communautés mudéjares acquièrent des privilèges permettant de mettre à mort les femmes musulmanes accusées d'adultère ou de rapports interconfessionnels. Cette sanction coranique (*hudud* : peines légales prescrites par le Coran et la *Sunna* qui définit 7 crimes) était commuée en mort sociale par asservissement à la Couronne. **La nature chrétienne des enregistrements et des conséquences légales ne doit pas obscurcir le fait que derrière se trouvent les musulmans traduisant les prescriptions légales musulmanes en langage mudéjar.**

On note le rôle de marqueur de frontières des femmes dans le « domaine de la guerre », **c'est la possibilité de conversion qui accélère hypersensibilité aux marqueurs de l'identité religieuse.**

Au sein de la diaspora, la responsabilité de distinguer l'islam et de maintenir les frontières pèse davantage sur l'individu. Ceci est crucial dans la production d'une identité se percevant en déclin mais qui insiste sur son caractère musulman.

Ex : le développement de l'Aljamiado, une langue écrite en caractères arabes souvent citée comme signe de déclin culturel. Mais on peut le prendre comme un exemple d'expansion de l'apprentissage musulman sous les Mudéjars.

La domination chrétienne a ainsi permis aux musulmans des classes « populaires » de pratiquer gloses et traductions de connaissances qui est de + en + réservé à la classe savante, les oulémas dans les terres musulmanes plus centrales.

Ex : fatwa d'al-Muwwaq, cadí en chef de Grenade, répond à la question suivante : comment doit se comporter un musulman dans le Dar al-Harb ? il fusionne, plutôt qu'il n'oppose les statuts d'une personne élevée dans une tradition autoritaire et d'un individu qui se bat pour rendre les discriminations nécessaires pour maintenir l'identité musulmane.

On assiste à un **transfert de responsabilité de l'élite éduquée aux croyants sur la reconnaissance des frontières avec les autres fois, c'est l'une des conséquences culturelles remarquables de l'existence d'une diaspora dans l'Europe chrétienne.** Il s'effectue par la voie des polémiques religieuses :

- *Tel Ibn Hazm (994-1064),* contexte de la chute du califat de Cordoue et début de l'expansion chrétienne, **les musulmans de la région** sont bien plus **dans la polémique** contre les chrétiens et juifs que leurs

coreligionnaires du cœur de l'empire et **de manière croissante parallèlement à la conquête**. Les mudéjars dépendent d'un corpus croissant de textes polémiques.

- *Al-Qaysi, prisonnier d'Aragon au début du XIVe siècle, un exemple des effets culturels de la vie en terres chrétiennes*, il clame que sont âme l'a trahi et qu'un est devenu extérieurement et intérieurement non-arabe. Il réalise un texte (*La clé de la religion*) sur une dispute avec un prêtre en présence du roi d'Aragon. Il est rapidement traduit dans la 1^{ère} ½ du XIVe siècle notamment en Aljamiado.

Il n'y a pas que la frontière musulman/chrétien qui fait l'objet de polémiques.

Ex : ½ du XIVe siècle, the Défense of the Faith, écrit par un mudéjar contre les juifs, existe en multiples manuscrits, certains avec de la glose en Aljamiado et d'autres traduits ou adaptés.

Les multiples documents ayant survécus est inhabituel pour ce genre de textes et montrent leur popularité. Le but n'est pas l'apprentissage mais l'obtention d'une + vaste audience pour les mudéjars permettant à chacun de défendre sa foi dans une « terre de polythéisme ».

Conclusion

Une proximité croissante et une connaissance des autres communautés religieuses est autant capable d'attiser le pouvoir des formes polémiques que de l'effacer. Comme les **mozarabes (= chrétiens vivant dans la partie musulmane de la péninsule)**, les mudéjars ont appris + au sujet des religions contre lesquelles ils se définissent que leurs coreligionnaires dans des terres + homogènes. **Cependant, la connaissance n'est tournée vers la compréhension et l'accommodation à la différence religieuse, il s'agit de soutenir l'une contre les autres.**

Durant ce processus, la religion se transforme, c'est l'idée de la coproduction qui ne nécessite pas forcément la présence vivante des autres fois pour se développer parfois fortement. Mais elle peut aussi prendre place dans une forte proximité comme l'islam mudéjar qui se définit par les contacts avec chrétiens et juifs.

Les chapitres suivants se concentrent sur le travail culturel effectué parmi les voisins pour **montrer comment les croyants en se bousculant et réfléchissant les uns aux autres se produisent de nouvelles façons de vivre et de comprendre les 3 fois.**

Chapitre 2 : Amour entre musulmans et juifs

Les interactions entre juifs et musulmans, jusqu'à l'époque contemporaine, **dans leur grande majorité ont lieu dans des terres dominées et régies par les musulmans.** L'exception la + importante : la **péninsule ibérique** où a émergé une diaspora musulmane sous gouvernement chrétien, les mudéjars.

Depuis la naissance de l'islam et la rencontre de Muhammad à Médine avec les juifs, ces populations de croyants ont vécu côte à côte. **Ici la relation est ouvertement compétitive car médiée par un pouvoir chrétien.**

L'auteur étudie les traces administratives d'un des aspects de ces relations : l'amour. Les sources viennent des controverses, conflits sur l'adultère, le mariage interconfessionnels et les conversions.

Pourquoi alors que le nombre d'exemples est faible en comparaison des échanges économiques ? Selon l'auteur, une telle étude permet de **mettre en lumière, à travers métaphores et allégories, les « vérités profondes » sur les autres relations et formes d'échange entre les 3 religions.** C'est un triangle relationnel dans laquelle le soupirent chrétien, parfois silencieux, n'est jamais absent.

- **Le sujet du sexe et du mariage chez les juifs** : il s'agit d'une **préoccupation de long terme**. Les textes d'autorités conservent, telles de couches sédimentaires, plusieurs opinions sur le sujet reflétant les différents contextes historiques liés à des **questions de pouvoir et de hiérarchie**. Etre exogame selon sa position sociale (fort ou faible) n'est pas pareil et dans un cadre compétitif cela diffère encore. Recevoir un marié est différent d'en donner un. Vivant au sein de peuples plus puissants durant l'époque médiévale, **les rabbins font évoluer les frontières sexuelles définies dans le Talmud de Babylone** (contexte antérieur

de mille ans), **en interdisant systématiquement tout type de relations sexuelles avec les non-juifs car pour eux c'est sociologiquement et théologiquement important.** Ces relations mènent aux mariages interconfessionnels (ex : Maimonide) et les rabbins ibériques (ex : Yehuda den Asher de Tolèbe XIIIe siècle) vocifèrent contre les juifs qui pratiquent la « prostitution avec une fille d'un Dieu étranger ».

- **Le sujet du sexe et du mariage chez les musulmans** : ils ont **plus de liberté** dans leur tradition que les juifs. Les **hommes peuvent**, selon la jurisprudence musulmane, avoir des relations et même se marier avec des juives, des chrétiennes et même des zoroastriennes. **Tous les enfants seront considérés comme musulmans.** Les **femmes cependant n'ont pas la même liberté.** Le postulat est que **le male est dominant dans une relation « mixte » et deuxièmement que l'islam est politiquement supérieur.** Ce dernier point dépend de la puissance des tribunaux musulmans à imposer une hiérarchie entre musulmans et ceux qui ne le sont pas. **Cela est toujours proclamé dans les codes de lois mudéjares même si cela ne peut être appliqué.**

Contre-exemple : un livre d'instructions religieuses – Breviario Sunni de Yçe de Gebir (Ségovie), 1462, reconnaît que la situation a changé un homme ou une femme ne doit pas dormir avec des infidèles.

Cette continuité des normes légales masque **le profond bouleversement que la conquête chrétienne a produit dans la question des rapports interconfessionnels. Les textes juifs insistent sur l'endogamie, la charia sur l'autorisation d'exogamie faite aux hommes. Toutefois la domination chrétienne encourage certaines formes d'interaction sexuel et en décourage d'autres.**

Poème (libertin, écrit en hébreu pour ses maîtresses arabes) très connu de Todros Abulafia (fin XIIIe siècle) permet 2 remarques :

- Quelque soit la position des rabbins, **les rapports sexuels interconfessionnels étaient une possibilité réelle pour les juifs dans l'Espagne chrétienne.**
- Ces **rapports sont plus probables entre musulmans et juifs**, pas seulement parce que Todros présente les arabes comme érudites et les chrétiennes comme rustiques mais surtout **parce que dans les lois chrétiennes interdisent les relations interconfessionnelles et qu'elles sont fortement imposées. Sur les rapports entre membres de groupes minoritaires, la loi est moins claire et cela est + sujet à négociation.** Todros joue la sécurité dans ses textes, ce n'est pas uniquement de l'érotisme littéraire.

Ceci permet de suivre cette question et les négociations sur relations, les mariages et conversion sur 2 siècles (1280s-1492). L'auteur décèle un diptyque.

- 1) **Fin XIIIe – XVe siècle : musulmans et juifs paraissent libres de s'affronter dans la sphère de l'amour, compétition arbitrée par les intérêts fiscaux chrétiens + que spirituels.**

L'issue dépend du pouvoir éco et politique des 2 communautés. Les juifs sont plutôt favorisés pour l'accès aux femmes musulmanes.

Cela est partiellement du au **statut des musulmans en tant que peuple conquis, conquête non seulement politique mais aussi sexuelle.** Les musulmans sont eux-mêmes conscients de cela comme lorsque le mufti Ibn Miqlash (fin XIVe siècle) exhorte les Mudéjars à émigrer en terres musulmanes du fait de l'impossibilité de protéger les femmes musulmanes.

Cela est également du au fait que **les communautés musulmanes restées dans les terres chrétiennes étaient majoritairement rurales et agricoles, leur influence politique fragmentée** dans les seigneuries alors que **les juifs dépendent largement du roi.**

Enfin, et le plus important, **le rôle important que joue la guerre qui justifie l'esclavage.** Cela signifie que les **musulmans ibériques sont + susceptibles d'être asservis que les autres. Même les mudéjars natifs, protégés par la loi, peuvent légalement être asservis en punition de nombreux crimes.** L'un de ses crimes est l'adultère interconfessionnel et les musulmans insistent sur la sanction comme moyen de discipliner la sexualité des femmes

musulmanes. Depuis que des esclaves musulmans sont possédés par les chrétiens et les juifs, et depuis que les rapports sexuels avec des esclaves sont une pratique commune dans les mondes médiévaux, **ce contexte fait que la plupart des cas de relations serait entre des femmes musulmanes et des hommes chrétiens ou juifs.**

Les juifs ne sont pas les vainqueurs des musulmans et leur statut vis-à-vis des mudéjars est beaucoup moins clair que celui des chrétiens. Mais ils disposent d'avantages dans la compétition, notamment entre les XII et le XIVe siècles :

- Ils ne sont pas un peuple conquis donc non sujet à l'asservissement, à l'exception qu'**en théorie ils sont en perpétuelle servitude face à la monarchie**
- Les juifs possèdent de nombreux esclaves musulmans.
- Du fait de leur **service auprès de la monarchie**, ils peuvent exercer un pouvoir financier et politique sur les musulmans. Dans le but d'exploiter leurs conquêtes, **les vainqueurs ont besoin de fonctionnaires dignes de confiance et bilingues**. A l'aise en langues romanes (Espagnol, Catalan, Aragonais) et Arabe, sans loyauté à un pouvoir musulman dans l'autre camp. **Ils sont qualifiés et fiables car dépendants. On les retrouve dans l'avant-garde chrétienne des conquêtes.**

*Ex : le chroniqueur musulman Ibn Idhari fournit l'exemple que dans 1090s, le Cid Rodrigo Diaz paye un juif pour gouverner Valence suite à la conquête. Il présente l'**attitude des juifs** comme le produit de leur inimitié envers les musulmans.*

Cependant, il s'agit d'un symptôme de la nouvelle réalité politique : les juifs comme alliés dans les terres musulmanes et comme administrateurs des conquérants chrétiens. Par conséquent, ils peuvent obtenir des positions d'autorité sur les musulmans.

Ex : mi- XIIIe siècle, conquête du royaume de Valence par Jacques Ier d'Aragon. Il accorde des terres aux juifs ou utilise leur service comme administrateurs ou collecteurs de taxes sur les sujets musulmans et chrétiens. Au même moment, Ferdinand III et Alphonse X de Castille installent des juifs dans la ville conquise de Séville et leur donne 3 mosquées à convertir en synagogues. Cela a certainement exaspéré les observateurs musulmans mais nous n'avons aucun commentaire.

Souvent l'autorité sur les musulmans était indirecte.

Ex : La reine Eléonore d'Aragon (ép. de Pierre IV d'Aragon) dit à son fils le prince Martin en 1374 d'ignorer les plaintes de nombreux musulmans quant au poids de leurs dettes auprès du juif de Valence Jafuda Alatzar car il paye plus d'impôts à la Couronne que toutes les communautés musulmanes du royaume de Valence réunies.

Cette influence politique et cette présence de l'esclavage ne sont que peu dans un nombre important de différenciations comme le fait que **les mudéjars ont les pouvoirs extérieurs qui peuvent négocier pour eux, pas les juifs.**

Mais les 1ers éléments sont centraux dans centraux dans la direction prévalente des relations sexuelles avant 1400. Dans les cas très fréquent de relation entre hommes juifs et des femmes musulmanes (souvent esclaves), celle-ci est sans risque. Mais les sources ne nous rapportent que de rares cas de femmes juives avec un homme musulman.

Ex : Rabbi ben Asher écrivant au sujet d'une femme Leah capturée et emmenée en terres musulmanes mais elle se convertit. La communauté ne peut pas faire grand-chose. Il est saisi car une rançon a été collecté mais son apostasie la rend caduque. Cependant en terres chrétiennes, la communauté peut par son pouvoir menacer de défiguration ou d'exil comme dans le cas de Oro de Par (juive de Saragosse) pour sa transgression avec musulmans et chrétiens.

Les communautés juives utilisent leurs ressources et influence pour restreindre l'accès des chrétiens aux juives au XIIIe et XIVe siècles. Pour les musulmans, c'est impossible d'y accéder.

Les communautés musulmanes s'opposent aux relations juifs / musulmanes.

Ex : l'aljama musulmane de Valence obtient du Roi Pierre la confirmation de ces privilèges lorsqu'une musulmane se voit coupable d'adultère (= ici, rapports sexuels hors mariage) avec un non-musulman la peine de mort est de rigueur sans possibilité de rachat.

Souvent les actions sont menées par les familles et les communautés de la femme impliquée.

Ex : Amiri, une femme juive de Saragosse, attrapé 2 fois dans des relations avec chrétiens et juifs. Les deux fois, la communauté intervient et la menace d'être vendue en esclavage pour ces rapports interconfessionnels. Lorsqu'elle est de nouveau attrapée dans le quartier juif, les 2 communautés en viennent aux mains. Elle est condamnée et vendue à un chrétien pour 120 sous dont la ½ va à la Couronne et l'autre à l'informateur.

Ce cas montre **deux désavantages des communautés musulmanes dans le combat pour le maintien des frontières** :

- **L'importante présence des prostituées mudéjares** qui n'a rien à voir avec une asymétrie de pouvoirs entre communautés mais plutôt avec un complexe produit par interaction entre exploitation chrétienne des musulmanes et le sens de l'honneur du groupe des Mudéjars. Ainsi **lorsqu'elles deviennent des « femmes publiques », les musulmans peuvent peu de choses pour empêcher les rapports avec les juifs.**

*Contre-ex : 1444, Huesca, un groupe de musulmans attrapent un juif présent dans un bordel de leur quartier, ils le déshabillent et le laissent nu dans la rue. Mais **une telle violence est rare car elle est sévèrement punie**, les musulmans de Huesca payèrent une **lourde amende** et car les activités des **prostitués musulmans ne présentent pas un danger de reproduction**, l'enfant devant prendre **la religion de la mère**, faute de mieux.*

Autre preuve indirecte, Saint Vincent Ferrer critique les chrétiens allant voir des musulmanes car ils abandonnent les âmes des enfants à la damnation.

- **L'importance des musulmanes non-libres dans des maisonnées non-musulmanes.** Celles comme Amiri, réduites en esclavage, se voient, chose évidente, exploiter sexuellement. Parfois elles travaillent comme prostituées au profit de l'acheteur. Les frontières sont difficiles à maintenir pour les esclaves musulmanes venant de l'étranger ou suite à la guerre, les rapports avec le propriétaire étant courante en Méditerranée.

Il y a là une spécificité musulmans/juifs car il est interdit aux juifs de posséder des esclaves chrétiens, les esclaves dans les quelques propriétés juives assez riches sont musulmans ou païens (Tatars).

Aussi nombre de cas, dont on a la trace, de sexe interconfessionnel, de conversion et de mariage ont lieu dans le cadre de la servitude dans les maisonnées juives.

Ex : un cas compliqué à Saragosse, un juif accusé d'empoisonnement sur son fils car ils étaient tous les deux amoureux de leur esclave musulmane. Le fils a menacé de se convertir au christianisme si le père n'arrêtait pas de dormir avec l'esclave.

Il peut y avoir d'excessives différences de statut dans les maisonnées et ces différences sont importantes. Ces divisions peuvent être, mais ce n'est pas nécessaire, vaincues à travers ces relations sexuelles qui peuvent entre juifs et musulmanes mener à un concubinage, à la conversion, à l'intégration de la descendance, parfois des mariages ou rester une relation asymétrique.

Ex : exemple d'intégration, 1231, Chresches de Turri et son parent, des juifs de Gérone qui obtiennent du roi Jacques II permettant de circoncire un enfant musulman, fils de Chresches et d'une esclave musulmane, et de le convertir au judaïsme. Son ancêtre, 40 ans avant, a étouffé ses 2 enfants obtenus d'une esclave musulmane.

Ex : même époque, Huesca, le juif Cecrim Abraham semble avoir établi une position intermédiaire. L'esclave musulmane ayant donné un enfant se convertit au judaïsme. Cecrim tente d'établir sa propriété sur l'enfant et donc garder son statut d'esclave en se référant à la « coutume de la ville ». La convertie invoque que sa conversion affranchit rétroactivement l'enfant. Lui, insiste sur son statut de non-juif au moment de l'accouchement.

Assimilation, meurtres, exclusion, le maintien du statu quo sont les conséquences potentielles de ces relations. Cependant, certaines conséquences sont plus normatives que d'autres. **Les autorités rabbiniques favorisent la régulation des relations sexuelles entre juifs et musulmanes par la conversion et par l'octroi des pleins droits légaux à la concubine ou mariée.** Certaines communautés juives bannissent contre des juifs qui ont des concubines musulmanes et qui ne les épousent pas dans les règles avec contrat. En réponse un juif répond qu'il devrait être autorisé à vivre avec une concubine passée de l'islam au judaïsme et qu'il a épousé même sans contrat. **Malgré les tentatives de systématisation, il semble probable que la majorité de ces relations soient restées informelles car elles étaient coutumières et non-remarquables ou qu'elles sont passées entre les mailles du filet judiciaires.**

Ex : arrestation d'Abulfacem (juif de Mula) et d'Axona concubine musulmane par le frère du roi et procureur de Murcie, le couple en appel au roi. Il est dit qu'ils peuvent vivre non maltraité, une règle qui montre le caractère relativement non régulé des relations juifs-musulmanes.

Quand il y a conversion, elles se heurtent à des barrières plus structurées. Le cas de Chresches de Turri qui demande une licence royale avant de convertir son fils né de sa concubine. **Quand la conversion concerne une femme musulman libre enracinée dans la communauté mudéjar cela peut être plus conflictuel.**

Ex : 12/08/1356, le cas de Maria (le mieux documenté) suite à une requête des Juifs de Lérida, le roi Pierre ordonne de relâcher la musulmane s'étant convertie au judaïsme. Ceci, selon le roi Pierre IV d'Aragon, n'est pas un crime punissable d'emprisonnement. Le roi délivre ensuite un privilège à Martin Eiximin dans lequel les 2 charges conversion/apostasie et relations interconfessionnelles, ou pour fixer son identité (dite musulmane/ la juive). Pendant deux ans l'aljama de Lérida tente de faire appel du jugement complaisant.

Ex : 1358, les musulmans demandent au roi Pierre d'intervenir contre tout chrétien qui entrave la punition d'un musulman converti au judaïsme (semblable au cas de Maria). Ils argumentent que selon la « constitution générale de Catalogne » (récemment publiée) qu'aucun musulman ne doit se convertir au judaïsme et que si le cas était avéré alors la sanction serait corporelle et financière. Selon eux, la licence accordée par le roi lors d'une récente conversion (Maria ?) fait du tort à l'aljama en encourageant d'autres.

Par la focalisation sur l'apostasie, où la loi est très claire, plutôt que sur le mélange, où elle ne l'est pas, **les mudéjars espèrent lever des barrières entre les musulmanes et les juifs. Les arguments ont pu être trouvés chez des légalistes comme Oldradus de Ponte (+1337) qui a enseigné à Lérida et qui a posé cette question du caractère sanctionnable de la conversion :**

- 1^{er} point de vue, non, car on tolère les 2 sectes et qu'elles sont toutes les deux dominées.
- 2^{eme} argument (beaucoup moins symétrique), si l'apostasie est le départ du meilleur vers le pire alors une conversion de juif à l'islam n'est pas une apostasie (les juifs étant le pire), donc pas de sanction. Le reste des conversions ambigu.

2) **XVe siècle : l'attitude des chrétiens envers les conversions musulmanes au judaïsme change du tout au tout, l'Eglise péninsulaire militant contre.**

100 ans + tard : l'ambiguïté est levée et en faveur de l'islam. Mais avant 1400, les efforts musulmans de criminalisation des conversions au judaïsme sont, en gde partie, vains malgré l'existence de règles comme celle d'Oldradus ou de lois civiles comme les « constitutions de Tarragone » (de Catalogne). Même dans des cas les plus conflictuels, ils réussissent rarement pour 2 raisons : les juifs doivent payer beaucoup pour contourner le privilège et parce que d'influents chrétiens soutiennent le converti.

Sur le long terme cependant la stratégie musulmane paraît visionnaire, en ce qu'elle donne accès à leurs communautés à un clergé chrétien hostile au judaïsme émergent, dont la volonté est de circonscrire les sphères d'activité juives dans la société chrétienne. La situation s'est très vite renversée (1 génération). Après 1400, une musulmane convertie au judaïsme et qui épouse un juif est certaine de devenir une cause célèbre.

Les cas au XVe siècle sont peu nombreux mais ils ont plus de notoriété et de grands théologiens s'en emparent. **Les autorités chrétiennes défendent à présent le droit de conversion à l'islam des juives plutôt que l'inverse.**

Ex : 1^{ère} ½ du XVe siècle, une jeune musulmane de Talavera a une relation avec un juif et s'est convertie au judaïsme > « grande et scandaleuse discorde ». Le document contient bcp de détails s/ la conversion elle-même. Le procès : clercs chrétiens au nom des musulmans et les juifs et leurs avocats chrétiens ; se concentrent sur l'aspect légal et théologique de la question. La conversion peut-elle être permise ?

Le spécialiste du droit canon et évêque d'Avila Alphonse de Madrigal « el Tostado » (le foncé ? 1410-55) écrit une longue réponse à ce sujet : est-ce permis ? si non, qui punir ? La conversion ne peut être autorisée et les juifs doivent être punis. **Signe de changement d'attitudes des chrétiens et tout particulièrement de la haute-Eglise de la péninsule qui milite contre eux.**

Comment expliquer ce revirement ?

- **Pas dans la sociologie du pouvoir comme durant la période antérieure car malgré une série de désastres (massacres et conversion de masse de 1391), le prosélytisme et les campagnes de ségrégations du début XVe siècle, beaucoup de conditions économiques et sociales qui facilitaient le passage de l'islam au judaïsme existent encore. Même dans la 2^{nde} ½ du XVe, les juifs en Castille sont plus actifs dans l'administration royale que les musulmans.**

Ex : Les musulmans de Grenade en 1491 prennent très au sérieux le pouvoir des juifs. Le traité de reddition aux Rois Catholiques comporte une clause selon laquelle les juifs ne commanderont pas aux Maures et ne seront pas collecteurs de taxes.

De plus les juifs continuent de posséder des esclaves et de brandir ce pouvoir nécessaire pour faire respecter ces droits. *Ex : 1469, les Juifs effectuent un porte-à-porte pour chercher les fugitifs dans le quartier musulman de Murcie.*

- Cela reflète plutôt des **changements dans le rôle des 2 communautés** (ou plutôt des catégories théologiques) **joués dans la théologie chrétienne et de l'importance croissante de ces considérations théologiques dans la médiation chrétienne des relations juifs-musulmans.** L'examen des positions d'Oldradus et d'Alfonso de Madrigal est révélatrice. Pour Oldradus, peu importe ils sont tous damnés. **Mais entretemps**, il y a le massacre et le baptême forcé de milliers de juifs en 1391 ; les ségrégations, les conflits et les conversions de masses de 1412-1416 = **vagues de violence et d'évangélisation ont amené un nombre d'anxiétés chrétiennes contradictoires à leur suite.** D'un côté, les chrétiens peuvent être content d'avoir réduit de moitié le nombre de juifs suite à ces violences qui sont un marqueur de la venue proche d'un temps messianique. D'un autre côté, beaucoup de chrétiens sont convaincus qu'au d'être défait, le judaïsme triomphe. Par des actions malfaisantes des convertis, le judaïsme est resté au cœur, et l'Espagne chrétienne a été « conquise », corrompue et judaïsée (cf discours de la guerre civile des années 1440 + la révolte de tolédane de 1449+ massacres de *conversos*).

Un équilibre a été rompu cela a eu de nombreuses conséquences et notamment l'instauration de l'Inquisition, l'expulsion des Juifs et la création des statuts de pureté du sang.

Ici conséquence moins importante **les conversions et mariage entre musulmans et juifs maintenant prennent une signification théologique accrue.** Aussi si les juifs sont censés avoir disparus comme le monde se dirige vers la bataille finale, alors une conversion de ce type endosse un sens apocalyptique. Et si, les *conversos* sont les chevaux de Troie du pouvoir juif alors cette conversion du musulman au judaïsme devient une confirmation. Ex d'évêques ayant participé à ce débat : Alonso de Cartagena et Lope Barrientos. **Alfonso de Madrigal** lui ne s'est pas prononcé sur la légalité des violences anti-*conversos* et de la législation discriminatoire issue de Tolède en 1449.

Si Alfonso est capable de prendre l'amour comme explication des mésalliances religieuses, comme en témoigne son commentaire du *livre des Juges* où se trouvent le récit de Sanson et son amour pour une femme non-juive (Philistine), il est alors disculpatoire mais dans les cas contemporains, non. *Ex : une musulmane, ayant eu des rapports avec un juif, se convertit à la synagogue, cela est enregistré par des notaires chrétiens. Cela peut-il être*

toléré ? si non, qui punir (femme, l'amant, les rabbins, le notaire chrétien) et comment ? Pour lui ce n'est pas toléré, comme les juifs n'ont pas le droit de construire de nouvelles synagogues et donc **pas de nouveaux convertis non plus. Plus grave est ce dernier point, car observer le culte juif s'est se damner**, le lieu n'y est pour rien. Il objecte que certains diront que damné pour damné ... et que le statut du musulman est plus détestable que celui des juifs (le judaïsme serait + proche du christianisme que l'islam) mais il répond en 3 points :

- **Ce qui est condamné ici c'est l'acte de choisir la damnation**, ceux qui sont nés sont moins comptables que ceux qui choisissent de leur propre fait. De plus, cet acte entraîne un péché mortel ce qui ne peut-être permis. Pour lui, **il faut choisir le bien pas le moindre mal, la damnation ne peut être hiérarchisé.**
- Au regard des mérites relatifs des 2 religions « damnées », **la conversion est un blasphème contre la « Vraie »**, le christianisme. Une conversion de l'islam au judaïsme est le signe que la personne croit que le salut s'obtient par cette foi et ce rite, **implicitement la foi juive est suggérée meilleure que la chrétienne.** Ce sont 2 blasphèmes qui sont un péché mortel. De plus, l'approbation d'une conversion fait que le judaïsme triomphe sur la chrétienté. Autoriser cela c'est attirer la colère de Dieu sur tous.
- **L'argument de la proximité judaïsme-christianisme est selon lui dangereux** car il n'y a pas de salut dans le judaïsme. Les convertis ne sont-ils pas damnés s'ils meurent dans cette religion ? Il est donc nécessaire **d'interdire et de sanctionner sévèrement une conversion.**

Mais Alfonso est loin d'être convaincu de la supériorité du judaïsme. Oldradus ou Ludovicus Pontanus de Rome rangent l'islam devant le judaïsme. Il reprend leurs arguments et en ajoutent. **La situation difficile des juifs est dû à leur meurtre de Jésus, et pour cela ils sont condamnés par la loi à être esclaves pour tjs.** C'est la conséquence de ce statut qu'ils soient opprimés d'une manière qu'il leur est réservé. Le badge qu'ils sont obligés de porter, la ségrégation de la Semaine Sainte, l'interdiction de posséder des esclaves chrétiens, d'employer des nourrices chrétiennes, de recevoir un héritage de chrétiens et de tenir des charges publiques **sont des opprobres réservés aux juifs. La conclusion d'Alfonso est alors nouvelle : comment peut-on autoriser les musulmans, qui n'ont pas participé au meurtre du Seigneur, d'être amené par les juifs dans ce statut ?**

Ses contemporains se concentrent sur une approche différente, l'un d'eux met en lumière la 2^{nde} clé du changement des chrétiens face à ces conversions musulmanes au judaïsme : l'intensité accrue de l'antijudaïsme chrétien au XVe siècle.

Ex : reprise du cas de Talavera. Ni à propos de principes théologiques ou de mérites relatifs. Les arguments des clercs de Talavera : les juifs ont rejeté leurs prophètes et sont devenus une synagogue de Satan et ayant perdu leur nom même de juifs. Ils blasphèment, sont aveugles et obstinés et des suiveurs volontaires de l'Antéchrist. La façon de vivre musulmane est juste de la « superstition bestiale et de l'ignorance aveugle ». De plus, ils ne blasphèment pas ils acceptent le Christ. Mais l'Eglise qu'ils doivent être rejeté tous les deux car l'islam est contaminé par le judaïsme (circoncision). L'opposition des musulmans au christianisme est le fait de la supercherie des juifs. Les juifs sont des serpents distillant leur poison dans la chrétienté. Et un musulman est plus facilement convertible et ils font des convertis sincères. Argument complètement nouveau.

Ce dernier argument montre le pouvoir de nouvelles idéologies chrétiennes à transformer les relations entre juifs et musulmans. En se faisant défendre par les clercs chrétiens, les hommes de lois musulmans se montrent bien informés des déclarations clés des cercles anti-conversos et anti-juifs autour de Tolède dans les années 1440. Les convertis venant du judaïsme sont connus pour être prompt à retourner à leur fois première ou à ne l'être que de façade. **Tant immoralité et d'erreurs chez les convertis viennent de « synagogue de Satan » et tous les convertis musulmans sont innocents.** Les hommes de lois musulmans tentent de se protéger contre la charge. De tels arguments introduisent la division hérétique dans le corps christique. **Ce n'est pas un problème de théologie mais de lignage, infamie contre noblesse. Les outils actualisés de la polémique anti-juive est déployé au nom des musulmans...**

Les arguments clamant la supériorité spirituelle sur le judaïsme ne sont pas nouveaux :

- Dans les **traités des clercs** comme Oldradus

- Dans les **travaux vernaculaires** comme XIIIe, *Les chants de Sainte Marie*, où la Vierge effectue des miracles pour les musulmans et montre sa préférence pour eux par rapport aux juifs. **Comparaisons qui tournent autour du fait que l'islam accepte la virginité de Marie après la conception et considère le christ comme un prophète.** Le Coran, parmi d'autres raisons, condamnent les juifs à ce sujet.

Ici, la dispute de Talavera montre **comment l'anxiété croissante au sujet de la place des conversos dans la société chrétienne transforme les relations juifs-musulmans.** Comme la place des juifs dans la religiosité change, alors le sens de l'amour et la conversion entre musulmans et juifs change aux yeux des chrétiens. Les théologiens chrétiens entendent jouer un rôle dominant dans ce triangle relationnel.

Dans le contexte de nouvelles anxiétés religieuses et de hiérarchies changeants du XVe, les puissants chrétiens se posent la question si ces relations interconfessionnelles sont une conséquence tolérable des hiérarchies sociales et économiques. Au cours d'un peu + d'une génération, les frontières sexuelles entre musulmans et juifs ont été redessinées et à la fin du XVe le trafic a été inversé.

Ex : 1489 l'aljama juive de Soria se plaint de la conversion d'une juive à l'islam, change de nom et souhaite se marier avec un musulman de Burgos. Les officiels chrétiens se hâtent de défendre les mariés et l'aljama musulmane.

1490 : plainte d'un juif de Guadalajara, les Rois Catholiques dépêchent un agent pour arrêter un faqih (juriste expert en fiqh) avec des juifs dont il a été dit qu'ils se sont convertis à l'islam. Un d'eux au moins s'est converti. Mais les musulmans produisent une documentation pour démontrer que cela n'était punissable selon la loi. Le nombre de conversions est en débat et difficile à connaître. Les arguments convainquent les souverains, qui autorisent la conversion et ne les déclarent pas responsables mais interdisent l'inverse.

Ce sont les dernières que l'auteur repère avant 1492 et les expulsions qui mettent fin aux migrations spirituelles sur le sol ibérique. Le sens de ces conversions nous échappe, il faudrait les pauser aux convertis eux-mêmes. **Les conversions nous montre comment les mouvements entre communautés ont totalement été altéré en un siècle.**

Pour l'auteur, s'il existe des causes internes aux communautés, **la principale n'a rien à voir avec ce que pense les juifs et musulmans les uns des autres mais avec comment les chrétiens pensent à eux.**

Milieu XIVe siècle : la chrétienté espagnole se pense engagée dans un combat moral avec judaïsme, effrayé par les juifs à l'extérieur et les conversos à l'intérieur. Dans ce contexte les conversions prennent de nouveaux sens et sont de nouveaux dangers. **Les musulmans réalisent promptement les opportunités de ce nouveau monde et ils invoquent** (ou les avocats chrétiens à Talavera) **le Christ ou la Vierge face aux Juifs.** Bien sûr de telles invocations ne sont pas étrangères à une critique musulmane du judaïsme plus traditionnelle. Mais l'islam classique joue bas cet argument de tueur de Jésus, selon la tradition islamique, Dieu a frustré les juifs et ils ne l'ont pas tué. De nombreux manuscrits mudéjars et morisques ont fait survivre cette histoire.

Au milieu du XVe siècle, on peut dire que les polémistes musulmans ibériques ont adopté tous les points de l'antijudaïsme chrétien :

- Ils ont crucifié Jésus / Le siège et la destruction de Jérusalem en est la punition / La diaspora et la « servitude » est la preuve de leur infidélité / Ils seront massacrés à la fin des Temps.

Cette adoption des thèmes anti-juif est facile à comprendre dans le cadre de la compétition communautaire, ce qui n'est pas le cas en terres d'Islam. N'oublions pas le **déploiement musulman de ces arguments « christocentriques » est efficace seulement dans la mesure où il coïncide avec les préoccupations de la société chrétienne** et de ses organisateurs.

Au XIVe siècle, les autorités chrétiennes étaient indifférentes aux préoccupations mudéjars sur les conversions et mariages. Au XVe siècle, ces préoccupations sont centrales dans la conscience chrétienne et permettent aux arguments musulmans de résonner. **L'importance des cas ne tient pas du numérique mais au fait qu'ils montrent que les relations entre groupes subordonnés ne peuvent que rarement être vue en les isolant des idéologies du**

dominant. La vision chrétienne est elle-même produite en pensant aux juifs et musulmans, à la fois réels et imaginés.

Chapitre 3 : Les politiques déviantes et l'amour juif : Alphonse VIII de Castille et la Juive de Tolède

« L'amour » des juifs est une accusation fréquente contre les princes chrétiens comme peut le dire Raymond Martin, frère dominicain et théologien de Catalogne au XIIIe siècle.

Moins souvent, elle prend la forme de l'amour charnel.

Ex : le comte Thibault de Champagne est réputé avoir eu une relation avec une juive Pucellina qui prend fin lors du bûcher d'elle et d'autres juifs accusés de meurtres rituels en 1171.

Ex : Casimir le Grand (1310-1370) et Esther. Il accorde une série de privilèges aux juifs, après sa mort aurait gardé ses yeux et son cœur dans une boîte.

Parmi ces histoires, une + particulièrement intéressante et avec une longue postérité, racontée par un roi Sanche IV de Castille (1284-95). Parent consciencieux et fils loyal, il mène la guerre civile contre son père Alphonse X. Après la victoire, il rédige (avec ses plumes) un **manuel de bonne conduite pour ses héritiers**. On y trouve des **leçons de morale et de politique** qu'il veut transmettre notamment l'importance que Dieu accorde à la chasteté royale (*Castigos / Châtiments*), répétition systématique, **chapitre 21 la leçon prend une forme curieuse, 1^{ère} mention de la Juive de Tolède**, (la plus célèbre de la littérature ibérique dont l'histoire sera moult fois réécrit) :

- Alphonse VIII de Castille (1158-1214) suite 7 ans de mauvaise vie avec elle subit « le désastre d'Alarcos » en 1195 face aux Almohades du calife Yusuf II, s'ensuit le siège de Tolède.
- Tous ses fils meurent (Henri Ier lui succède mais meurt rapidement) et c'est son petit-fils, Ferdinand III qui lui succède.
- Fondateur du monastère de Las Huelgas de Burgos en 1187 comme pénitence selon le récit, s'ensuit la victoire de Las Navas de Tolosa en 1212.
- Pour Sanche IV, sa vie aurait été meilleure s'il n'avait pas pêché.

Les historiens se sont posés la question de la véracité de l'histoire, il y a un siècle entre son existence (vers 1195) et son apparition dans les textes (vers 1290). Pourquoi ? Même *l'Histoire d'Espagne* compilation historique sous

Alphonse X (père de Sanche IV) à la fin du XIIIe elle est absente bien qu'il soit fait mention d'autres relations interconfessionnelles comme celle du mariage d'Alphonse VI – Zaida (princesse musulmane). Les chapitres sur Alphonse VIII sont pourtant rédigés après sa mort en même temps que les *Châtiments*. Quelques années plus tard, dans la *Chronique de Castille*, ledit récit s'étale sur 3 chapitres... La défaite d'Alarcos suite aux factions et loyalisme tiède des vassaux cela dû à une punition de Dieu pour son pêché de jeunesse. La pénitence passe aussi par la fondation de Ste Marie de las Huelgas. Le récit du pêché est détaillé :

- L'amour du roi (pourtant marié) pour la Juive viendrait de la magie qu'elle manie.
- Les seigneurs voyant le royaume en danger, le roi ne s'occupant plus de rien, ils décident de la tuer. Ils assassinent, elle et ses suivantes. Le roi est alors inconsolable, il est emmené à Illescas où lui apparaît un ange.

La Juive reste anonyme et non-décrite mais le pouvoir de sa beauté transparait dans « la maladie d'amour » du souverain : distraction de son vivant, mélancholie après sa mort. L'intervention des seigneurs et de l'intercession d'un ange montre son influence. **Les historiens ne croient pas en l'histoire ou à ses détails. Passage à présent à la question de l'interprétation** d'un tel récit comme Edna Aizenberg. Le récit sert à illustrer comme le pouvoir dicte sa loi au sexe selon le mot de Foucault. Mais selon Nirenberg, le pouvoir de l'époque prémoderne ne parle pas d'une voix unique et le sexe prémoderne prend peu d'ordre. **En fait, les proclamations au sujet de l'amour sont des termes dans lesquels les conflits politiques et herméneutiques (= interprétation des textes) sont exprimés et négociés dans le Moyen âge chrétien.** Idée d'une codépendance entre pouvoir et sexe pas de tyrannie.

- **Comment différencier, au sein des pratiques politiques et textuelles, celles qui sont les produits de l'amour légitime entre les souverains et les sujets et ceux qui ne le sont pas ?** C'est pour lui le cœur de cette histoire qui n'aborde **pas seulement les conflits sur les nouvelles formes de Gvt** (favoris, ministres, bureaucraties) dans l'ordre politique tardo-médiéval **mais aussi le rôle joué par les figures du judaïsme (et des femmes) dans le déroulé ou la représentation de ces conflits dans la théologie politique chrétienne.**

Dans le contexte antique de l'AT (Deutéronome 17) où l'expansion par alliance avec une partenaire est courante, il y a une **restriction des alliances des souverains juifs et forme un thème distinctif dans les manuels sur la royauté.** Dans le *Livre des Proverbes* (Les *Châtiments* ont la même forme) représente la bonne voie pour résister aux « femmes interdites ». **Ces dangers sont ainsi exposés aux monarques chrétiens car ces proverbes influencent l'imaginaire des textes médiévaux.** De fait, **l'histoire d'Alphonse VIII n'est pas permise dans les *Châtiments*.** Elle apparait ainsi **dans 3 chapitres (19-21) consacrés à l'ordre politique correct décrit en termes de bonnes relations sexuelles face au sacré.**

Chap 19 intitulé : *Comment ne pas peiner Dieu (en ayant un rapport) avec une femme avec laquelle il ne devrait pas être ?* » Dieu est particulièrement offensé si ce sont des femmes dans les ordres, des épouses (20), des vierges (21), des juives ou des musulmanes. Pour les 1ères (sujet spé du chap) c'est qu'elles sont « mariées à Dieu » et donc c'est trahir. Utilisation d'un proverbe politique « Que ce soit pour rire ou sérieusement, ne prends jamais de liberté avec ton seigneur ». Dans les *Châtiments*, la punition est souvent militaire.

Les musulmanes et les juives se déplacent dans le même environnement moral, politique et narratif. Cela est **une offense car elles des ennemis de Dieu.** Le cas des **juives : elles sont rejetées la royauté du Christ et l'ont tourmenté dans la chair.** Cette déloyauté envers Dieu en termes de rapports sexuels avec des infidèles fait partie d'une ancienne sensibilité : les Ecritures juives ou chrétiennes parlent de l'exclusivité de la foi à travers des histoires d'amour inapproprié. Sanche IV a choisi, l'exemple populaire de l'AT, celui du roi Salomon abandonnant sa foi sous l'influence d'une infidèle mais d'autres auraient pu être possibles. **Ainsi le rejet de la Juive est une démonstration de loyauté religieuse chez Sanche et une délimitation des frontières entre monothéismes concurrents. C'est dans un chapitre contraignant la libido princière que l'on peut lire un récit des erreurs messianiques des juifs et l'histoire polémique de Muhammad et des origines de l'islam.**

L'une des plus **puissantes particularités de ce modèle sexuel de l'ordre religieux et de loyauté est sa capacité à être cartographié dans un ordre politique plus explicite**. Dieu puni les transgressions du dirigeant dans les corps des gouvernés. Chez Sanche IV, la **piété du dirigeant est reflétée dans l'ordre politique de son royaume**. Ce **thème est ancien mais central dans la théologie politique chrétienne** et émerge dès le début du travail : Adam s'est rebellé contre Dieu et toute la création s'est rebellée contre Adam. Les fondations sexuelles de ces désordres politiques apparaissent rapidement : Adam a voulu plaire à Eve. En cédant la souveraineté à sa femme, il sème les graines de la 1^{ère} rébellion. **Cette histoire politique genrée de l'Eden lui sert pour l'histoire de l'Espagne**. Sanche IV proclame qu'il a reconquis « Tarifa, 600 ans après sa perte par le roi Rodéric, dernier roi des Goths, (...) trahi par Julien » qu'il rend au Christ. **L'Espagne a perdu du fait des péchés de Rodéric et elle ne peut gagner que sous des souverains pieux et chastes. Sanche IV n'est pas un candidat si évident** : il a usurpé le trône, abandonné sa fiancée pour la marraine de sa fille illégitime, leurs enfants resteront illégitimes malgré ses tentatives auprès du pape. **Mais selon la logique du texte, sa victoire à Tarifa prouve qu'il est un tel souverain**.

La Juive d'Alphonse VIII effectue un type spécifique de travail dans cette économie morale que les autres musulmanes ou chrétiennes des textes ne peuvent jouer.

Ex : Alphonse VI et la princesse musulmane Zaida. Elle se convertit et vit en concubinage avec le roi, cette histoire sert à le louer. Dans la tradition littéraire castillane, elle implique une domination de l'islam, elle exprime la valeur positive de la virilité chrétienne conquérante. L'Histoire d'Espagne utilise ce récit pour raconter l'arrivée des armées almoravides à la fin du règne d'Alphonse, représentant les combats victorieux comme une vengeance du meurtre (par les almoravides) d'al-Mutamid, émir de Séville et père de Zaida. Le problème c'est qu'ils arrêtent l'expansion chrétienne pour une génération, cette époque est alors présentée comme un apogée plutôt que comme un revers.

Comme pour les rois et les chrétiennes, il y a plein d'histoires de défaite attribuées à des relations inappropriées.

Ex : Jacques Ier d'Aragon explique le soutien de son père, Pierre II à la noblesse languedocienne durant la croise albigeoise comme son désir pour leurs femmes et filles. Sa mort en 1213 à Muret comme la conséquence de trop nombreux rapports la nuit précédente.

Pourtant en même temps que cette critique, un tel comportement est considéré comme une manifestation naturelle de pouvoir et ces partenaires ont un espace honorable et légalement défini. **L'histoire de la Juive de Tolède n'entraîne pas seulement la défaite mais bien plus : la rébellion.**

Sanche IV **met l'accent sur la défaite et le désordre** pas sur la rébellion **alors que la Chronique de Castille après révèle que cet amour errant est puni par une révolte seigneuriale**. Non seulement les vassaux échouent dans leur devoir à Alarcos mais ils violent sa cour, assassinent sa maîtresse et le forcent à se rendre à Ilescas. **Cette relation entraîne la trahison** et celle mène à la défaite face à l'islam. **L'ange dans cette chronique indique que la punition a eu lieu non pas parce que le roi a péché mais parce que le royaume a consenti**. Les royaumes qui tolèrent les amours déviants des souverains souffriront. **La faute des barons est de ne pas s'être rebeller plutôt.**

Ce lien « amour juif » - rébellion pas accidentel, dans la Castille du XIIIe siècle, elle marque un rapport étroit.

Ex : Cette « judaïté » émerge fortement dans les accusations contre Alphonse X (père de Sanche) par ceux qui s'opposent à lui. Ainsi le soulèvement aristocratique de 1270-1275 contre les taxes royales et ceux qui les collectent les administrateurs juifs. Les rebelles revendiquent les revenus prélevés au nom du roi par ces juifs et en prennent même en otage. En 1275, suppression de la rébellion, Alphonse, négocie avec les administrateurs juifs et donne plus de contrôle de l'administration financière à Isaac ibn Zadok en 1276.

1279 : Plainte du gouvernement d'Alphonse X par un concile d'évêque « un tyran manipulé par des conseillers juifs » dont le but serait persécuter et d'asservir les hommes d'Eglise.

Dans ce contexte de critiques et de tensions croissantes entre le roi et le prince Sanche que roi ordonne l'emprisonnement des percepteurs juifs et fait pendre Ibn Zadock. Sanche qui ne veut pas voir le trône lui filer entre doigts au profit du fils de son aîné finit par se révolter. Il se marie dans le parti aristocratique (Marie de Molina vient d'un clan puissant) et se fait leur porte-voix en attaquant les juifs et leur royal protecteur.

Il est possible d'interpréter le récit de la Juive de Tolède comme une légitimation de sa propre rébellion, qui utilise antijudaïsme politique contre son père, réécrite comme une histoire d'amour plutôt que comme une histoire fiscale par projection sur ses ancêtres.

Ou encore, l'histoire décrit le règne de Sanche autant que celui de son père, si l'on considère sa relation avec Lope Diaz III de Haro.

Ce dernier le soutient dans sa rébellion. Il est récompensé du titre de comte, et lui offre sa sœur en mariage et en juin 1287 devient « privado » lui donnant autorité complète sur la chancellerie, le trésor et le gouvernement. Lope utilise le juif Abraham de Barchillon pour centraliser les revenus de la couronne ce qu'il commence à faire en récupérant les revenus aliénés par la noblesse et le clergé pendant la guerre civile. La résistance est immédiate, le roi (convaincu par son entourage) casse les actions d'Abraham en cortes en 1288. Une interdiction : utilisation de percepteurs juifs + récompense des magnats par une distribution de revenus royaux. Don Lope en 1288 est mis à mort lui aussi comme la Juive de Tolède.

Les *Châtiments* tente de dire une histoire renforçant la souveraineté de Sanche IV tout en réprimant le potentiel de violences rebelles que les accusations de philosémitisme, autorisaient du temps de son père. Dans le récit, l'erreur d'Alphonse VIII est caractérisée comme une passade, une « maladie d'amour » pas une corruption matérielle ou une tyrannie. Ce sont les seigneurs et non Dieu qui punissent le roi. Alphonse obtient ensuite de grandes victoires. **Malgré de grands efforts, il y a irrémédiablement un fort écho dans son règne ou avec celui de son père.**

En quelques années nous avons vu la concubine juive des Châtiments passée d'une représentation de la relation spéciale du souverain avec Dieu en un conte exemplaire d'une affection monarchique monstrueuse justifiant la révolte. Une manière de comprendre l'évolution est de **comprendre la figure comme une part d'un discours politique qui critique certains aspects de la gouvernance royale**, et notamment les finances, philosémitisme. Cette représentation dessine **un pouvoir où se relie 3 phénomènes :**

- Le **poids croissant des pratiques fiscales et administratives qui soutiennent le début de l'expansion du pouvoir royal sous Alphonse X.**
- Le **rôle joué par les administrateurs juifs dans cette expansion** qui est un débat insoluble mais pour l'auteur c'est exagéré.
- **L'association du pouvoir royal fiscal et du judaïsme est + un outil de la théologie chrétienne pour représenter le matérialisme et ses dangers comme il s'agissait de fonctions exercées par les juifs.** Sanche IV dit que les 3 ennemis de la royauté chrétienne sont : le diable, le monde et la chair qui sont associés de longue date aux juifs.

Savoir si la « judaïté » de la fiscalité est le produit des serviteurs juifs, de la théologie chrétienne, ou une combinaison des deux ? **Au moins il est clair que les plaintes au sujet de l'influence juive et du philosémitisme royal deviennent une arme préférée dans les débats aiguisés sur les impôts et l'administration qui marque la fin du XIIIe et les XIVe-XVe siècles.**

Ce langage devient une routine durant les règnes suivants qui bascule parfois en rébellion ouverte.

Ex : Les factions aristocratiques qui déposent et assassinent Pierre Ier « le Cruel » (1350-69) justifient leurs actions en le dépeignant comme un promoteur des juifs et même comme le fils d'une juive, adopté par la reine mère pour compenser son incapacité à fournir un héritier.

Ex : Le prince Henri (IV) se soulève contre son père Jean II et son ministre philosémitisme Alvaro de Luna qui donnent plus de pouvoir aux juifs sur les Chrétiens. Henri IV étant lui-même plus tard déposé (en effigie) lors de la « farce d'Avila » (puis « officiellement »). Les accusations : sodomite, favorisant les juifs et vivant comme un musulman.

Ex : Même les « Rois Catholiques », conquérants de Grenade, fondateurs de l'Inquisition, expulseurs des juifs sont dit par certains sujets descendants des juifs et les favorisant par leur politique...

- **L'utilité du lien entre « judaïsme » et pouvoir fiscal grandit avec le poids croissant des taxes et de l'administration dans l'ère de la « formation des Etats ». C'est cette utilité croissante qui compte dans la soudaine apparition de la Juive de Tolède (fin XIIIe) et sa légitimation de la révolte.** Sa figure cependant

est animé par cette croissance étatique mais aussi par le conflit roi/ seigneurs sur le contrôle du Gvt et des revenus :

- Par des offices héréditaires, volonté nobiliaire de garder le contrôle sur l'Adm° royale
- Développement de stratégies pour maintenir et accroître l'autonomie de l'Adm° face à cette noblesse, particulièrement sous Alphonse X « le Sage ».
- **La concubine juive d'Alphonse VIII combine à la fois la défense et la critique de certaines pratiques ce qui en fait un personnage intéressant de l'histoire de la gouvernance médiévale.**
- 1^{ère} pratique : l'usage des juifs comme administrateurs
- 2^{ème} pratique : l'expansion administrative croissante des reines et concubines à la même époque. Sanche IV ne solidifie pas son leadership sur les factions contre son père par une union ?

Ex : Les manœuvres de Maria de Molina pour maintenir sa position malgré la fragilité légale de son mariage contribue à la chute de Lope de Haro et même de l'abbé Gomez Garcia, le privado précédent. Plus tard elle est régente lors de la minorité de son fils Ferdinand IV (1295-1301) le défendant contre les prétendants remettant en cause la validité de l'accession de Sanche au trône. Suite aux morts de Ferdinand et sa femme en 1312, elle exerce de nouveau la protection de son petit-fils Alphonse XI (1311-1350) alors que les factions contestent la régence et s'arrachent les butins du Gvt.

La nouveauté chez Alphonse XI et son fils Pierre Ier est les politiques de concubinage développées pendant les décennies où l'histoire de la Juive de Tolède prend de l'importance. Les maîtresses officielles (*barraganas*) sont monnaie courante et d'Alphonse X à Isabelle sont prévus dans les testaments des revenus pour elles et leurs enfants. Cependant ces 2 souverains face **un dilemme : leur émancipation en tant que dirigeants nécessite qu'ils délogent les factions rivales** ayant pris le contrôle des ressources pendant leur minorité. **Le mariage est ici un outil limité** dans cette volonté d'émancipation vis-à-vis des grands. Le **mariage s'effectue alors avec les cours étrangères**. Alphonse avec Marie du Portugal et Pierre avec Blanche de France **mais ils n'apportent pas ce que les rois veulent le + : une faction personnelle.**

Par conséquent, Alphonse XI de 1329 à sa mort dépend des conseils de sa maîtresse (Léonor de Guzman) et de sa famille dont il a placé les membres à des postes d'autorité et de pouvoir. Comme son père, Pierre I, rencontre une femme de moindre noblesse, Maria de Padilla. De la même manière mais avec moins de succès, il fait leur fortune en leur confiant les postes les + sensibles de l'Adm°.

La valeur morale de ces politiques dépend dans la littérature des résultats. Ainsi l'influence de Léonor sur Alphonse vient selon les chroniques de sa beauté et sa vertu > ses enfants sont finalement victorieux, fondation d'une nouvelle dynastie : les Trastamares avec Henri II de Castille.

La postérité de l'histoire de Pierre I est différente du fait des propagandistes trastamares. Selon eux, Maria de Padilla doit son ascendant sur Pierre à l'intervention juif nécromancien qui a enchanté la ceinture que lui a donné la reine Blanche, elle est devenue un serpent qui l'a éloigné de la couche nuptiale.

Le pouvoir critique de la Juive de Tolède doit quelque chose à ces politiques sexuelles mais cela est plus proche d'une autre forme de « gouvernance affectif » : le *privado*, le conseiller bien-aimé, qui profite de sa faveur spéciale et de l'intimité (*privanza*). Dans le voca politique de l'époque amour et intimité étaient compris comme une inspiration puissante pour la confiance politique et la représentation de celle-ci. **Les rois sont bien avisés de suivre *amor* et *privanza* en choisissant les administrateurs. Mais le pouvoir de l'amour est dangereusement ambivalent :**

- *La base d'un état bien ordonné et orienté vers Dieu*
- *La séduction du monarque dans un excès de sensualité* (dénoncé dans les *Châtiments*).

Ceci est présent dans la *privanza* très tôt. On rencontre le terme dans un texte précédant l'apparition de la Juive de Tolède une génération avant et il est associé au danger du judaïsme à travers l'histoire célèbre de Theophilus raconté par Gonzalo de Berceo (1^{er} poète connu en langue espagnole) dans ses *Miracles de Notre-Dame*.

*Ex : Le personnage est l'administrateur, le juge et le trésorier en chef de son seigneur, un évêque. Il a avec lui grand amour et intimité (*privanza*). Il perd ces faveurs lors du changement d'évêque, il se tourne vers un juif grâce à qui il pactise avec le diable pour renouveler sa faveur.*

Cette histoire de rédemption miraculeuse par la Vierge au MA est une des + connues et utilisées. Ici, à la naissance de la *privanza*, les juifs se tiennent sur les chemins de l'amour administratif, prêt à conduire à la damnation.

L'*amor* de Théophilus est le **produit d'une cour cléricale**, par définition marquée par le célibat et sans enfant. Peut-être est-ce la raison pour laquelle Berceo menace de la *privanza* avec les juifs mais absence du sexe. **Dans les cours séculières où l'amour politique est plus explicitement charnel, la combinaison sexe-judaïsme est plus puissante. Dans le cas de l'amour royal pour ses ministres, l'union des deux est négociée par l'exemple des Ecritures.** La référence est la représentation explicite du pouvoir ministériel comme sexuel, féminin et juif dans le **Livre d'Esther**. Il raconte comment la concubine juive et reine Esther fait appel à l'amour du roi Xerxès/Assuérus pour empêcher la destruction des juifs par le grand vizir est **très connu des chrétiens comme des juifs.**

- La fête de Pourim célèbre cela dans les communautés juives diasporiques. Il s'agit d'une allégorie politique et une source d'espoir.
- Pour les chrétiens : amour et union sexuelle comme **métaphores de l'alliance politique, de l'inclusion et de la protection** mais il y a quelque chose de + ambivalent. Au niveau de la **typologie politique purement chrétienne, Esther sert d'exemple de la reine idéale qui se met elle-même en danger pour son peuple** (mis en avant dans les cérémonies de couronnement des reines, sur les armoiries de Blanche de Castille -fille d'Alphonse VIII- sur le vitrail d'Esther dans la Ste Chapelle.)

D'un autre point de vue, l'histoire est moins rassurante : comme dans *les Châtiments*, les périls politiques arrivent avec la non obéissance des femmes aux hommes (la reine Vashti est exécuté pour désobéissance, elle ne voulait pas danser devant la cour ...). Cela se termine par le gouvernement de la reine Esther et de son oncle le ministre Mardochée sur l'ensemble du royaume. Dans ce livre de la *Bible* qui est le seul à reposer sur l'autorité féminine, **Dieu y autorise ce pouvoir déviant d'une juive sur un homme et d'un juif sur un roi non-juif.**

Ce qui est évident dans le contexte chrétien et castillan c'est **que le livre sous-entend une critique politique dans laquelle Assuérus est un mauvais roi, trop facilement manipulé** par ses conseillers intéressés, par ses désirs et ses ministres juifs, **Esther devient un exemple négatif d'un pouvoir obtenu non par lignage mais par un amour royal déviant : la *privanza*.**

Une telle lecture peut être utilisée pour judaïser et féminiser le pouvoir des rois et des confidents > pouvoir non-chrétien et immoral. **Une telle judaïsation et féminisation devient l'arme favorite contre les souverains et leurs ministres dans la tumultueuse histoire politique castillane.** Mais pour qu'Esther soit utiliser dans cette rébellion contre les « rois aimeurs-de-juifs », **il faut cependant dégager l'interprétation philosémite et philo-ministérielle.** L'histoire de « Comment le roi Alphonse est resté reclus avec une juive » effectue cette tâche. **Il remet en scène le drame d'Esther dans lequel c'est le peuple chrétien qui est en danger.** La fin biblique est renversée : les aristocrates triomphent, la concubine meurt.

Ainsi sont réaffirmés le bon droit, masculin et chrétien mais c'est plus que cela. L'histoire d'Alphonse VIII s'avère **utile parce qu'elle représente le conflit politique en termes de consensus, traduisant le résultat d'une lutte aiguisée entre souverain et sujets en termes genrés et religieux apparemment sanctionnés par la nature et Dieu.** Ces termes masquent cependant leurs origines dans la crise et la rébellion à la fois politique et exégétique. L'histoire défie l'autorité monarchique et le récit des Ecritures alors l'ange révèle l'approbation divine de l'assassinat et de la révolte. **L'ange et la Juive sont les produits (de l'inconscient) de la crise politique. Par conséquent on peut se demander si le roi a eu réellement une concubine juive ou si c'était la figure biblique d'Esther et du pouvoir ministériel, qu'elle représente, qui tombe sous les coups des barons.**

Réelle ou non, **le vrai peuple**, chrétiens ou juifs **ont ressenti les conséquences de sa mort.** Un tel récit qui circule **constitue un danger potentiel pour les Juifs du fait du remède préventif violent** face au pouvoir juif mais **il existe aussi des victimes chrétiennes.**

- *Le privado de Sanche IV, l'opé de Haro assassiné à la cour. Cette histoire était-elle une allégorie parlant de l'amour de Sanche pour Lope de Haro ? Cela est plausible car il existe une compétition aristocratique entre les Haro et les Lara animant la vie politique castillane de la fin du XIIIe. Les chroniques dessinent sur le thème de ce conflit dans le but d'expliquer les tensions entre les pouvoirs monarchique et aristocratiques. Explication placée dans l'épisode d'Alphonse VIII époque de la montée de la maison Haro.*
- **Autre point + important** : l'apparition et la floraison de cette histoire à ce moment n'est pas une coïncidence, **elle prospère dans le contexte de la mi-XIIIe marqué par un combat monarchie/aristocrates où la 1^{ère} est associée de manière croissante dans l'imaginaire politique à un pouvoir des femmes, des administrateurs des finances, des favoris et des juifs > convergence dans la concubine juive.** Le récit est le fruit de la période qu'il l'a produit.
- Produit aussi par une époque où naît une nouvelle forme littéraire puissante dans un but politique. Ce serait trop dire qu'Esther autorise le meurtre des privados **mais l'histoire de la Juive donne chair à une critique de la relation entre monarques et ministres. Une critique caractérisant le pouvoir ministériel en termes d'amour déviant et de judéité.**

Ex : Pero Lopez de Ayala dépeint dans son Livre rimé des manières du Palais la cour de Castille comme foyer d'intrigues pour obtenir l'affection royale dans laquelle les mots mielleux des juifs unissent roi et favori. C'est un juif qui se cache près de la cour attendant pour méconduire l'amor en une privanza charnelle et corrompue.

Ex : La luxure ne requiert pas tjs un juif. Inés de Torres, confidente de la reine veuve et régente Catherine de Lancaster, dispose d'une grande privanza avec la reine et gère les affaires « non dans les intérêts de Dieu et du royaume ». 1416 : chute d'Inés suite aux accusations de rapports avec un chevalier de la garde royale.

L'accès sexuel et l'influence politique sont liés, l'amour déviant produit une gouvernance corrompue. Amor et privanza sont fortement érotisés dans les politiques du temps. Un privado pose de graves pbms sexuels à une reine, une favorite ne castre pas le danger mais le déplace, canalisant le discours d'accès sexuel au souverain à travers le corps de la privada.

Inés de Torres n'est pas accusé de « judaïsme » car la transgression peut être représenté directement en termes d'adultère. Les rois et leurs ministres sont méchamment liés avec les étoiles jumelles du judaïsme et de la séduction sexuelle. **Les privados deviennent des « concubines juives »...**

Ex : Alvaro de Luna sous Jean II (fils de Cath de Lancaster) est dénoncé comme judaïsant (ceci est très marqué durant la rébellion de 1449 avec les massacres de conversos) et l'affection du roi pour lui est dépeinte comme contre-nature. 1453 : après des décennies de privanza Luna est exécuté par le roi (ms pas avant selon un chroniqueur hostile) car il aurait appris la sodomie à Juan Pacheco, son page, dans le but de séduire le prince Henri, fils de Jean et devenir son privado. Contrairement à Luna, Pacheco survit à nombre de complots.

Les dangers du judaïsme et de la sodomie ne sont pas toujours mortels mais continuent de suivre le pouvoir et ses agents.

Fin XVe siècle : poètes utilisent de tels noms comme termes standards de protestation contre des nobles ou le haut-clergé. Les chroniqueurs transforment ces récits en histoire.

Ex : Diego Rodriguez de Almela écrivant triomphalement après la pacification du royaume sous Isabelle et Ferdinand utilise le thème de la privanza juive non pas comme produit de conflit politique mais comme une description historique du pouvoir et de son exercice des temps troublés antérieurs.

L'affaire d'Alphonse VIII était en ceint de ces politiques de pouvoir ministériel et de ces critiques, la Juive de Tolède en a été la sage-femme. **Sa figure redéploie une tension de base dans la politique chrétienne, la tension entre « l'amour de Dieu » et « l'amour des Hommes » entraînant simultanément existence et critique de nouvelles formes de gouvernance.** La Juive est une négociation de crise politique et de transformation.

Mais ni l'amour, ni les juifs, les aimables juifs ne peuvent être seulement compris comme le produit d'une négociation figurée, ils sont aussi ses arbitres.

St Augustin à propos une règle simple pour éviter le danger et savoir si une phrase est « littérale ou figurative » : il faut préférer ce qui amène à l'amour de Dieu et non ce qui entraîne désir pour le monde.

Ce qui est « figuré » chez St Augustin c'est l'herméneutique chrétienne de l'amour et de l'esprit se définissant contre celle des juifs de la luxure et de la chair. Il y est bien question de coproductions, même si dans les périodes antérieures il s'agit d'un produit d'un système de pensée + que de rencontres sociales.

Pour les lecteurs de la politique terrestre, la tension est grande dès le début. L'amour politique ne peut se libérer totalement de la luxure du monde matériel. Il est le fondement du pouvoir souverain dans la république chrétienne mais il est fondé sur le désir pour la chair « juive ». C'est dans ces fondations que la Juive est emmurée et c'est par elles que les implications de sa cour deviennent claires.

Chapitre 4 : Massacre ou Miracle ? Valence, 1391.

Lien intime entre politique chrétienne, « judaïsme » et « islam » qui forme, + ou -simultanément, à la fois des possibilités de politique chrétienne et des possibilités pour les vies des juifs et musulmans en terres chrétiennes.

On a vu que **ces interactions** (imaginées, réelles, herméneutiques, social, figurée, charnelle) étaient **génératrices** pour les chrétiens, juifs et musulmans **et centrales dans leurs interprétations du monde.**

La coproduction est ainsi constante mais ni continue, ni douce : parfois ce travail fait avec et à travers l'autre peut transformer la pensée et l'existence.

Exemple de 1391, massacres et conversions de masse dans les territoires ibériques : Castille, Valence, Majorque, Catalogne = **l'attaque la + massive sur les juifs au MA.** Pointés comme « trésor royal », cela peut **informer sur le travail fait par les juifs vivant en terres chrétiennes, mais aussi à la politique menée par les chrétiens pensant au judaïsme et agissant sur les juifs.**

Le cas de **1391 : démarrage d'un processus qui entraîne l'élimination des juifs de la péninsule** et produit une **révolution sociale et théologique sur ce que c'est qu'être chrétien** (4 prochain chap sur les conséquences de cette révolution). Ici, les massacres en eux-mêmes à Valence car très documentée et concrète alors qu'ailleurs filtre des chroniques.

- Histoire narrative
- Une étude des **implications « constitutionnelles » du massacre.** Malgré un faible accès aux sentiments et motivations des protagonistes des violence, **les justifications montrent les fondations du pouvoir en terres chrétiennes.** Une crise constitutionnelle = **un moment où entre en compétition des visions chrétiennes de la souveraineté et du statut des personnes** posés sur les corps des juifs.

XIIe siècle : proclamations princières de pouvoir de décision sur les juifs deviennent commune dans le paysage politique médiéval. Dans toutes les monarchies de l'ouest européen, les **juifs** sont pensés comme des **sujets spéciaux du pouvoir royal** (« serfs ou slaves de la chambre du roi » = formule légale ou « la chose privée » du roi). Les **pouvoirs proclamés : protection, exploitation, juridiction,** même sur ceux résidant dans les terres seigneuriales utilisant cela pour **étendre la souveraineté royale.**

Fin XIVe : ces revendications ont fait des **juifs, la figure de la sujétion suprême à la volonté royale.** Jean Ier d'Aragon en 1391 demande si les juifs de son royaume de Sardaigne devraient être juger selon la loi catalane ou aragonaise. Symbolisation de cette sujétion totale des juifs à la volonté royale sur les nouvelles portes de Valence dans les armoiries royales. Comme les juifs représentent le pouvoir royal à son absolu, ils peuvent le représenter (gardant les lions de chaque côté de la Couronne dans les principales cités).

En ce sens, **le pouvoir royal se définit lui-même à travers le statut exceptionnel des juifs**. C'est utile mais aussi dangereux car cela **encourage une tendance à la critique de la souveraineté terrestre en tant que « juive » ou judaïsante**. Tendance déjà latente chez les Pères de l'Église dont St Augustin plaçant tout pouvoir terrestre sous le signe de Caïn, la même figure qu'il utilise pour caractériser les juifs après la mort du Christ. Peu de théoriciens médiévaux tirent les implications radicales de cette position, préférant développer des théologies alignant l'intérêt des gouvernant et de Dieu. **Mais cette vision fournit un point évident à ceux qui veulent associer les revendications royales sur le plan fiscal et légal avec le « judaïsme » et ce dans toute l'Europe de l'Ouest.**

Ex : En Aragon, Pierre IV, le père de Jean, demande au conseil de Valence des services extraordinaires, les membres répondent qu'ils préféreraient mourir que d'être assimilés à des juifs. Les sujets chrétiens ont appris à contester les revendications des souverains en attaquant « leurs » juifs et les rois à s'y attendre.

Les juifs sont un point d'expression de la souveraineté, d'une résistance et de sa critique. La tension présente dans l'ambivalence est **parfois ritualisée dans le but de contenir** la tension elle-même. L'auteur pense ici aux lapidations annuelles des Juifs et leurs protecteurs par des enfants et le bas clergé pendant la Semaine sainte. **Même avec les plus ritualisées des expressions de cette tension il reste un potentiel d'explosion à caractère religieux.** Ce potentiel se traduit par les massacres et conversions de 1391.

L'étude de l'exemple de Valence s'effectue **sous le prisme de la crise de souveraineté, d'une suspension de la loi exprimés en termes de revendications du droit à décider du sort des juifs en concurrence.** Puis, il montre les **stratégies de re-ritualisation** dans laquelle ces tensions entre revendications sont contenues et la **reconstitution de la souveraineté royale.**

Les événements :

- **L'explosion démarre en Castille** (affaiblie par la minorité royale), *quelques jours avant la Semaine Sainte à Séville*. La foule est dispersée par les représentants de l'autorité royale. *Début juin* : la sanction d'un chrétien ayant attaqué un juif déclenche l'assaut réussi sur le quartier juif dont les habitants sont tués ou convertis de force. **Expansion de la violence rapide.**
- *Fin d'août* 70 autres villes sont touchées par les massacres et conversions de juifs. **Valence est la 1^{ère} et la plus importante en Aragon.**
- *28 juin* : la reine Violant écrit aux officiels de Valence et autres villes pour protéger les juifs.
- *Début juillet* : arrivée du Prince Martin dans ce but. **Différentes mesures sont prises par le conseil ou le prince** : crieurs publics annonçant la protection, gibets aux périphéries du quartier juif **rappelant la justice royale et terreur à la population. Mais difficulté d'application.** 6 juillet : fin du texte du prince sur les crieurs suite à la plainte du conseil car viol des privilèges de la ville.
- *9 juillet* : assaut sur le quartier juif (témoignages croisés)

Une foule de jeunes chantent que les juifs doivent se convertir ou mourir. Fermeture des portes, début de la lapidation par les chrétiens sur les défenseurs. Le prince passe de porte en porte pour disperser les émeutiers mais reformation ailleurs systématique. Entrée par stratagèmes dans le quartier et meurtres, viols et pillages suivent. Là où les portes sont ouvertes le prince veut entrer mais se retire sous la menace. Il appelle de nombreux chapelains dans le but de convertir et de calmer la foule. **Le pillage est total et il n'y a presque plus de juifs à baptiser. 100 morts (conseil) / 300 morts juifs (prince), le prince conclut dans son rapport que cela ne peut être compris que « comme un jugement de Dieu, et rien d'autre ».**

Il y a un **argument constitutionnel** latent dans la phrase, un qui procède par **remplacement de la juridiction terrestre par la céleste**. Selon le prince Martin, **Dieu a pris sa propre décision. Mais le roi Jean** refuse de concéder la juridiction car **cela insulte sa souveraineté** car le prince était présent. Un châtiment très cruel doit servir d'exemple de souveraineté. **La punition prononcée par le prince et le conseil** (1 pendu pour une attaque

ratée contre le quartier musulman et 5 ou 6 emprisonnés pour attaque vs juifs) **est insuffisante** selon le roi qui juge qu'il faudrait exécuter 3 à 400 personnes sans procès, ni privilèges ou autres considérations.

Jean insiste sur le fait que **le roi (comme Dieu) peut suspendre le processus normal de l'exercice de la justice**, revendication construite hors du droit romain depuis plus d'un siècle à laquelle les villes résistent.

Ils n'ont cependant pas souligné le fait que le souverain est explicitement soumis à la loi comme le théologien de Valence Francesc Eiximenis peut-être un symptôme de la sévérité de la crise, **ils adoptent la stratégie du roi** et la pousse plus loin en **présentant les assauts comme un moment à caractère religieux, un suspension miraculeuse e de la loi pour l'élimination des Juifs : l'affirmation de la souveraineté suprême de Dieu.**

- Evocation des mesures prises + citation biblique : « *si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veillent les gardes.* »
- **Récit des événements** (50 enfants avec des croix et une bannière chantant la conversion), fermeture des portes entraîne une rumeur (enfants frappés, d'autres capturés et tués par les juifs). Une aire de recrutement proche en vue de la campagne de Sicile amène étrangers, vagabonds et pauvres à se joindre à la foule et déclenchement de l'émeute. **Tentative de disculpation des administrés et de montrer que ce n'est pas une rébellion organisée** (enfants) + **transformer l'assaut en un événement quasi-liturgique**, un rituel (// Semaine sainte).
- Volonté du conseil **d'imputer l'évènement à Dieu, un déferlement de l'esprit saint notamment en racontant les miracles advenus** : *impossibilité des officiers royaux d'entrer dans le quartier / apparition à un juif de Jésus crucifié et apparition sur le toit de la synagogue d'un homme portant un enfant s/ ses épaules (St Christophe), 5 jours après les émeutes la synagogue devient une église lui étant destinée (pèlerinage rapide) où les lumières s'allument seules / Abondance de chrême : de nbx juifs devaient se faire baptiser le jour de l'émeute, le clergé craignait un manque au final ce fut un surplus / dernier miracle : le nombre de convertis (quasi plus de juifs) dans les villes du royaume de Valence sauf à Morvedre > cela n'est pas naturel, c'est œuvre divine.*

On sait que les **Valenciens ont fait de leur mieux** :

- Les officiers de l'archevêque interdisent toute aide sous peine d'excommunication
- Pas de document du conseil (mais existe pour Barcelone) : mesures pour diminuer le nombre de juifs cachés et non convertis chez leurs voisins chrétiens
- Stratégie rapide pour empêcher le rétablissement d'une communauté juive, des citoyens allant dans d'autres villes pour forcer les conversions et faire un royaume libre de synagogues.
- « Miracles négatifs » sur la ville de Morvedre (l'endroit où les juifs ont été protégé avec succès).
- Ils rappellent au roi qu'aucun chrétien ne peut être mécontent des conversions, même les convertis (selon le conseil) disent que le vol était nécessaire à l'effacement des péchés.

Donc ils insistent à la fois sur leur volonté de punir les attaques contre les juifs du roi et soulignent les miracles // aux attaques **ce qui montre la confrontation entre les 2 revendications concernant la souveraineté de suspension de la loi : miracle divin ou justice royale.**

Pour le conseil si justice n'a pas été rendue ce n'est pas par refus mais par l'opposition de la populace aux décisions du conseil et de l'influence politique des puissants. Le conseil presse le roi de venir à Valence pour soumettre tout résistance et permettre le nécessaire châtement. Requête qui paraît en parfaite harmonie avec la volonté royale. Le roi affirmant aux juifs de Morvedre que si le prince échoue à punir leurs persécuteurs il viendrait personnellement. Le prince qui a échoué demande la venue du roi qui réaffirme sa volonté de le faire. Cependant, il ne le fait pas. Il se rend à Barcelone fait à une émeute antijuive repoussant sa venue à Valence. **Il est convaincu** que sans **justice exemplaire** ces attaques contre ces juifs et sa souveraineté continueront. **Mais pourquoi ne s'est-il pas rendu rapidement à Valence ? Car selon Nirenberg, il s'agit là d'un dilemme constitutionnel que les juifs posent aux souverains chrétiens.**

L'expansion de la souveraineté (en partie) des rois médiévaux est passée par l'assignation aux juifs en dehors de la loi normale et en revendiquant l'exceptionnel pouvoir de décider de leur destin. **Le pouvoir souverain se traduit alors par la protection de ceux qui ont eux-mêmes niés la souveraineté de Dieu. Pour certains**

théologiens comme les Augustiniens, Dieu a autorisé lui-même ce pouvoir royal sur les juifs, décrétant que ceux qui l'ont tué ne doivent pas être massacrés mais plutôt protégés par les princes dans une vie misérable en exil témoignant de la victoire du Christ sur eux.

Mais d'autres se demandent, si Dieu n'est pas en colère de voir la tolérance à l'égard de ces ennemis juifs dans la société chrétienne ? Saint Ambroise, maître d'Augustin, dit qu'il ne s'agit pas d'une manifestation de souveraineté chrétienne mais de judéité. Aux XIII^e et XIV^e siècles, cette critique gagne en résonance en contrepoint e l'expansion du pouvoir royal sur les juifs.

Beaucoup de princes de l'Europe de l'Ouest choisissent de **maintenir cette revendication de souveraineté sur les juifs en les expulsant** plutôt qu'en les protégeant.

Ex : 1289 en Maine et Anjou, expulsion en échange d'une capitation perpétuelle sur ses sujets. 1290 : Edouard d'Angleterre, expulse les juifs et reçoit du Parlement la plus grande taxe jamais accordée à la monarchie médiévale anglaise.

Une persécution princière des juifs peut renforcer sa souveraineté + fortement que leur protection. **Les princes ibériques, qui dépendent plus des juifs que les autres, et bien qu'ils doivent affronter des rébellions en partie au moins dues aux critiques sur les relations Roi/Juifs, aucun n'a opté pour l'expulsion.**

Ex : 1270s, guerre civile forçant le Sage de Castille à mettre fin à ces « politiques juives » et exécuter son ministre des finances juif.

1280s : Union d'Aragon et Valence forçant les comtes-rois de Catalogne de promettre de ne plus appointer de juifs ni de leur fournir un pouvoir judiciaire sur les Chrétiens.

1360s : Henri de Trastamare assassine son demi-frère Pierre et le dépeint comme un philosémite et comme le fils caché d'une juive et adopté par la reine. Il encourage également l'attaque de communautés juives loyales pendant la guerre civile. Il tente de séduire les sujets de son frère en promettant d'écarter les juifs de l'administration royal (ce qu'il ne fait pas car ils sont utiles au roi selon lui).

1391 : ce n'est plus une décision mais un évènement pour le roi Jean I^{er} : de toute évidence une « miraculeuse » **suspension de sa juridiction. Les miracles sont une part du processus politique de négociation et de formation du consensus comme tout autre revendication d'autorité au MA.** La difficulté de Jean I^{er} c'est que cette revendication s'avère puissante.

Jean dans un 1^{er} temps décide de ne pas surenchérir, suite aux échecs de son frère, peut-être parce qu'il sait que ça risque de lui coûter cher. Mais il doit entrer à Valence avec une démonstration de sa justice souveraine et celle-ci dépend de la reconnaissance de son pouvoir de décision sur les Juifs. **La justice royale est au point mort du fait du conflit de juridiction avec Dieu.** Sinon, il y a la clémence royale. **L'inaction de Jean en 1391 n'est pas personnelle mais lâchement constitutionnelle.**

23 Nov 1392 : visite de Jean I^{er} à Valence lors d'une entrée soigneusement prénégociée pour représenter le rétablissement de la concorde entre souveraineté et cité. Le roi a pardonné à tous ceux impliqués sauf quelques-uns (en prison ou en fuite) choisis par le conseil comme les plus coupables. **Dissimulé par une intercession de la reine, il abandonne toute démonstration de justice extraordinaire.**

En échange, il gagne une juridiction sur le miracle à caractère religieux. La synagogue principale, cœur du miracle, nommée par le conseil église Saint-Christophe, s'est vu opposer un refus du roi car il entend reconstruire la communauté juive. **Finalement il dote lui-même l'église en son nom et revendique son patronage pour ne pas s'opposer au mystère et à la volonté populaire.**

En dehors de Morvedre, le judaïsme a été éradiqué du royaume de Valence. Le roi a été privé de ses juifs et son impuissance à les défendre à révéler le vide de ses revendications à se tenir dans la loi et en dehors d'elle comme une créature entre Dieu et les Hommes. Incapable de défendre sa revendication à travers la justice, **il le fait par la liturgie,** célébrant une messe quotidienne de St Christophe au nom du roi et de la reine. Il trouve dans le **miracle,** comme le conseil, une **zone d'indistinction capable de résoudre l'insoluble conflit entre le monarque terrestre et le divin.** On peut, dans les reliques de la synagogue, voir la prétention brisée du souverain à décider de l'exception.

CONCLUSION :

Le **conflit a porté sur laquelle des souverainetés celle du roi ou de Dieu** (ou plutôt, les représentations humaines des actions divines) **dispose du pouvoir de décider du destin des Juifs**. Ce conflit est **au cœur de la sphère de la politique temporelle**. La **revendication du miracle** s'est faite seulement par **processus politique et temporel de conflit, négociation et réconciliation**. C'est à travers de tels processus que les prétentions rivales, de souveraineté terrestre ou divine, de loi ou de miracle, ont été toujours gardée dans la tension inévitable mais fonctionnelle qui est le sceau de la politique chrétienne.

Si nous appelons « **politique** » **l'agrégat des conflits dans de multiples registres de la société qui décide du résultat de chaque prétention au pouvoir** alors ni l'état d'exception dans l'ordre juridique, ni le miracle dans le théologique ne suspend la politique.

Si la prétention d'un souverain a décidé de l'état d'exception réussi à suspendre la loi (pas en 1391), ce n'est pas parce que la prétention est inscrite dans une logique constitutionnelle mais **parce que le processus politique a donné à cette prétention ce pouvoir**.

Si une communauté choisit de désigner cette ou cette suspension de souveraineté comme un miracle révélant la « justice éternelle » (ce qui se passe en 1391) ce n'est pas parce que la vérité transcendante est devenue manifeste bien que momentanément visible dans le monde, mais **parce qu'à l'intérieur d'une trame historique, une des prétentions à la transcendance en compétition a émergé comme temporairement victorieuse**.

Pas à choisir donc entre politique séculière ou théologie. Elles sont toutes la somme de pratiques, de processus qui rendent la vie humaine collective possible dans un monde imparfait. **Ces pratiques et processus nous les appelons la politique**.

Copyright Pirouelle Stéphane